

HIVER 1997/1998



MEDONDES

UNITÉ DE COORDINATION DU PAM - BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ EN ANGLAIS / ARABE / FRANÇAIS - N° 35-36



NUMÉRO SPÉCIAL
DOSSIER TUNISIE



LA DIXIÈME RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

Numéro spécial double:

- 3** De la mort de Cousteau à Rio + 5 et Tunis

Les activités préparatoires de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes, toutes les voies convergent vers Tunis:

- 4** La voie du Programme d'actions stratégiques:

d'Ischia (Italie) à Glyfada (Grèce)

- 5** La voie du MED POL:

le programme de la phase III examiné

- 6** La voie de la biodiversité:

les critères d'inventaires revus à Athènes

- 7** La voie juridique: responsabilité et

réparation des dommages à Brijuni (Croatie)

- 8** La voie de la CMDD: de Palma de Majorque

à Sophia Antipolis, les premières conclusions des groupes thématiques à court terme

- 10** La Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à La Marsa/Tunis

Le PAM en bref:

- 13** Les échos des Centres d'activités régionales

- 14** Les échos des Programmes d'aménagement côtier

- 15** Publications

Publications du PAM

Livres-Revues

DOSSIER TUNISIE

- 17** Tunisie:

le choix de l'ouverture et de la coopération

- 18** Entretien avec M. Mlika,

ministre tunisien de l'Environnement

- 20** Un profil du pays

- 21** Le cadre juridique et institutionnel

- 22** Le littoral: de la dégradation à la réhabilitation

- 24** La lutte contre la pollution industrielle

- 25** Le problème de l'eau

(contribution du Plan Bleu)

- 26** La lutte contre la désertification

- 27** L'habitat "sauvage" en Tunisie

- 28** Un site exceptionnel menacé:

le Parc national d'Ichkeul

- 29** La coopération internationale

- 30** Deux contributions d'ONG:

APNEK et Greenpeace

- 31** Sources - références

Réunion des experts 22-23 janvier 1998
gouvernementaux chargés Athènes, Grèce
d'examiner et approuver le
projet d'exécution du PAS
en vue de le proposer au
financement du FEM

Réunion de l'Unité MED 3-4 février 1998
et des directeurs des Athènes, Grèce
Centres régionaux

Réunion des gestionnaires 5 février 1998
de tâches de la CMDD Athènes, Grèce

Atelier sur Caulerpa 17-19 mars 1998
taxifolia Heraklion, Crète
Grèce

Réunion du Bureau 23-24 mars 1998
des Parties Tunis
contractantes

QU'EST-CE QUE LE PAM ?

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) est consacré à la protection de l'environnement et au développement du bassin méditerranéen. Il a été adopté à Barcelone (Espagne) en 1975 par les Etats méditerranéens et la CE, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Son cadre juridique est constitué par la Convention de Barcelone (1976, révisée en 1995) et six Protocoles concernant des aspects spécifiques de la protection de l'environnement. Il a pour rouages une Unité de coordination centrale, sise à Athènes, six Centres d'activités régionales répartis dans l'ensemble de la Méditerranée, un programme MED POL de surveillance et de maîtrise de la pollution. Les pays méditerranéens et l'UE se réunissent tous les deux ans pour décider du budget et du programme du PAM.

MEDONDES, bulletin trimestriel, est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, en arabe et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à **MEDONDES**. Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu'avec l'autorisation de l'auteur. Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, prière de vous adresser à: Gérard Pierrat, Rédacteur en chef, **MEDONDES**, Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, 48 ave. Vassileos Konstantinou, 116 35 Athènes, Grèce. Tel. (00301) 725 3190-5, Fax: (00301) 725 3197.

Pour consulter la page d'accueil PAM:
<http://www.unep.org/unep/regoffs/medu/home.htm>

Couverture: adaptation d'une affiche publiée par le ministère tunisien de l'Environnement avec le parrainage PAM/PNUE/PNUD/IMOCES



De la mort de Cousteau à "Rio plus 5" et Tunis

Ce numéro spécial double de Medondes renoue avec une pratique inaugurée après la Septième réunion des Parties contractantes au Caire en 1991 et qui consiste à consacrer un dossier complet au pays d'accueil de la réunion. De même que furent publiés les numéros spéciaux Egypte (no 24) et Turquie (no 29), le lecteur trouvera ici, à l'occasion de la Dixième réunion tenue à la Marsa du 18 au 21 novembre 1997, un panorama des principaux problèmes d'environnement de la Tunisie. Ces numéros doubles couvrant nécessairement deux trimestres, il trouvera aussi un compte rendu des nombreuses réunions qui ont marqué cette période pour le PAM, en préparation de la Dixième réunion ordinaire, depuis le Programme d'actions stratégiques abordé à Ischia en mai jusqu'à la troisième réunion de la CMDD en octobre à Sophia Antipolis. Pour une plus grande visibilité, cette activité a été divisée en cinq voies: PAS, MED POL, juridique, biodiversité, CMDD. Elles convergent toutes vers la Dixième réunion ordinaire de Tunis, l'instance décisionnelle biennale du PAM, à la fois retour sur l'exercice passé et coup d'envoi, avec l'adoption du budget-programme 1998/1999, du dernier exercice du...millénaire.

Au cours de cette période, deux événements très rapprochés dans le temps et dépassant le cadre méditerranéen ont eu valeur de symboles: le 5 juin, s'éteignait Jacques-Yves Cousteau à l'âge de 86 ans; trois semaines plus tard s'ouvrait à New York le Deuxième sommet de la Terre. Le premier marque la fin d'une époque qui correspond en gros à la "prise de conscience de l'environnement"; elle a débuté discrètement dans les années 60, a été officialisée à la Conférence de Stockholm de 1972 pour culminer en fanfare lors du premier Sommet de la Terre à Rio en 1992. L'autre semble marquer pour l'heure l'incapacité à traduire dans les faits cette prise de conscience.

Sur Cousteau, tout a été dit. Cet officier de marine co-inventeur en 1943 du scaphandre autonome restera d'abord l'auteur de 50 livres et d'une bonne centaine de films de cinéma et de télévision consacrés au "monde du silence". L'un des premiers à saisir le pouvoir de fascination et de pédagogie que les nouveaux médias mettaient au service de disciplines comme l'océanographie ou l'archéologie sous-marine, l'"homme au bonnet rouge" a rapidement rencontré un succès mondial qui ne s'est plus démenti pendant quarante ans. Avec sa Calypso et son équipe, il a arraché à l'océan ses secrets pour les livrer à tous les foyers, imposant peu à peu l'idée d'une Terre dont nous sommes les dépositaires devant les

générations futures. S'il a parfois irrité la communauté scientifique par ses éclats médiatiques et ses pronostics (ainsi avait-il dressé l'"acte de décès" de la Méditerranée), personne ne lui conteste d'avoir été - et avec quelle passion! - l'un des pionniers du mouvement écologique. Il était par excellence un "Méditerranéen du monde", ce "Captain Planet" qui tutoyait les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de Rio et y prit la tête de la croisade du développement durable.

Sur "Rio plus 5" aussi, tout semble avoir été dit. "Désillusion", "Fiasco", "Déclaration finale sans substance", le verdict s'est étalé dans tous les médias, impitoyable. Le président du sommet lui-même, M. Ismaïl Razali, l'a déclaré sans ambages: "Voici cinq ans que nous nous contentons simplement de déplorer notre incompetence et notre incapacité à passer à l'acte". Or, outre que la déclaration finale, à une lecture attentive, présente des points positifs que les médias, dans leur ensemble, n'ont point jugé utile de relever, le succès relatif, mais succès quand même, de la conférence de Kyoto sur les changements climatiques en décembre a déjà permis de nuancer le pessimisme ambiant. Ajoutons qu'on oublie souvent aussi, quand on fait le bilan des cinq années écoulées depuis Rio, bon nombre d'aspects importants mais moins spectaculaires: la mobilisation quasi universelle des acteurs socio-économiques en faveur de l'environnement et du développement durable; l'essor des écolabels, du tri sélectif; le vrai débat instauré sur la place de l'automobile dans la ville; le principe de précaution mis en avant dans tous les domaines; le succès des parcs régionaux et des zones protégées; le rôle décisif reconnu aux ONG, souvent consacré au plan institutionnel. Peut-être aussi méconnaît-on qu'une solidarité nouvelle - internationale, régionale ou même nationale - ne se décrète pas. A cet égard, la phase de désenchantement actuel pourrait être l'occasion d'un réexamen en profondeur. Car pour bien des pays développés ou en développement, englués qu'ils sont dans des logiques économiques souvent diamétralement opposées mais qui ne leur laissent qu'une marge de manoeuvre limitée, les enjeux nationaux immédiats - pollution atmosphérique, élimination des déchets, ressources en eau potable - passent avant les enjeux planétaires comme le trou de l'ozone, l'effet de serre ou le sort de la forêt mondiale. Ce n'est que progressivement, à mesure qu'ils auront réglé ces urgences, qu'ils pourront concevoir des solidarités plus larges. Les aider à régler ces urgences - comme le propose, par exemple, le Programme d'actions stratégiques que les Etats méditerranéens viennent d'adopter à leur réunion de Tunis -, c'est les aider à entrer de plain-pied dans un XXIème siècle "qui sera écologique ou qui ne sera pas". Comme aimait à le rappeler Cousteau.

Medondes

LA VOIE DU PROGRAMME D'ACTIONS STRATÉGIQUES:

D'ISCHIA (ITALIE) À GLYFADA (GRÈCE)

PREMIÈRE RÉUNION
DES EXPERTS DÉSIGNÉS PAR
LES GOUVERNEMENTS:

LE PROGRAMME D'ACTIONS STRATÉGIQUES EST PASSÉ AU CRIBLE

Ischia, 15-18 juin 1997

A l'invitation de l'Italie, la deuxième étape du projet FEM confié au PAM (voir notre dernier numéro) s'est déroulée sur l'île d'Ischia, dans la baie de Naples. Le gouvernement italien avait chargé une ONG, le Fondo Mediterraneo, de l'organiser avec l'appui de la Région de Campanie, de la Province de Naples et de la Banco di Napoli. Dix sept pays méditerranéens et la CE y étaient représentés ainsi que l'OMS, l'ONUDI, la Banque mondiale et 6 ONG. Au menu de la réunion: l'examen des divers documents élaborés au titre de la subvention accordée par le FEM au PAM en 1996 sur la base d'une proposition dûment étayée visant à accélérer la lutte antipollution en Méditerranée. Etant donné le court délai imparti au projet (moins d'un an avant la conférence de donateurs), le Secrétariat du PAM avait voulu consulter rapidement les gouvernements pour cueillir "à chaud leurs impressions et leurs observations".

Les participants étaient saisis d'un ensemble de documents dont quatre constituaient la "plateforme informative" du projet: un "*Bilan diagnostique transfrontière*", récapitulatif de tous les problèmes de pollution en Méditerranée, un "*Rapport sur les "points chauds" de pollution*" établi par le bureau OMS de l'Unité d'Athènes sur la base des rapports nationaux soumis spécifiquement à cet effet par 19 pays, un projet de "*Lignes directrices pour l'élaboration des plans d'action nationaux*" et un "*Cadre de portfeuille d'investissements*", évaluation préliminaire et indicative des coûts des diverses actions antipollution destinée aux

bailleurs de fonds et aux décideurs de la région. Le quatrième document, le "*Programme d'actions stratégiques (PAS)*", était en quelque sorte le "couronnement opérationnel" des précédents, le recensement des actions concrètes, avec un échéancier, qui serait soumis pour adoption à la réunion intergouvernementale de Tunis en novembre 1997.

C'est donc à ce dernier document que les participants se sont attachés plus particulièrement. De nombreuses observations et suggestions ont été formulées: place trop importante accordée aux généralités et aux informations de base, nécessité d'un centrage plus marqué sur les priorités et actions concrètes, d'une meilleure prise en compte des questions de l'agriculture et de l'eutrophisation et de l'établissement, au niveau national, des émissions et des transferts de matières polluantes.

Il a aussi été souligné que les interactions entre le PAS et les programmes nationaux étaient un aspect important à préciser et qu'il fallait éviter de citer des échéanciers et des taux de réduction trop précis sans accord préalable sur la base de départ et sans tenir compte des réalités de la situation dans chaque pays.

En conclusion, le Secrétariat du PAM a indiqué que les documents seraient révisés à la lumière des observations formulées lors des débats.

DEUXIÈME RÉUNION DES EXPERTS:

LE PAS EST AFFINÉ ET RECOMMANDÉ POUR ADOPTION À LA RÉUNION DE TUNIS

Glyfada (Athènes),
12-13 octobre 1997

Cette nouvelle réunion s'est déroulée avec la participation de M. Pernetta, administrateur de programme à l'Unité de coordination du FEM/PNUE à Nairobi, qui

a présenté le FEM et les modalités de son fonctionnement. Il a rappelé qu'en préalable à l'approbation des subventions du FEM, les gouvernements devaient prendre des engagements au plan national: le FEM ne finançait pas de projet sans l'aval des pays. Les experts des gouvernements ont pu ainsi se faire une idée plus précise des conditions dans lesquelles le FEM apportait son concours au projet méditerranéen à l'examen, et en particulier les liens qui unissaient le PAS et le BDT (Bilan diagnostique transfrontière), ce dernier servant en quelque sorte de justificatif au premier. Mais c'était son importance même et sa portée qui posaient problème car il avait été rédigé en un temps record de quelques mois et on y relevait des lacunes et des erreurs.

La réunion est donc convenue que le BDT demandait à être sérieusement amélioré, qu'il devait être un "document évolutif" et "à géométrie variable" qui ne s'appliquerait pas forcément dans son ensemble à chaque pays méditerranéen et serait actualisé en permanence.

Et comme son approbation serait aléatoire dans ces conditions, il a été décidé que son résumé, sous forme d'un tableau unique des grands problèmes de la région avec les interventions proposées, serait annexé en préambule au PAS. Ainsi, le document lui-même serait présenté à Tunis comme document d'information et non pour adoption.

Pour le reste, les délégués se sont employés à améliorer la rédaction du PAS, comme en témoignent les nombreux points négociés entre les experts et le consultant espagnol chargé du document, M. Ross, ainsi que les débats sémantiques prolongés auxquels ils se sont livrés, notamment sur l'équivalence de certains termes clés de l'environnement entre l'anglais et le français. Ils ont tenu également à souligner que le PAS devait s'entendre comme une poursuite et une confirmation des efforts déployés dans le cadre du MED POL, à étoffer la liste des substances toxiques, et à garder à l'introduction de dates butoirs et

...

d'un chiffrage financier des interventions un caractère indicatif, tout en considérant qu'il s'agissait là d'une tentative sans précédent et très utile pour se faire une idée concrète de ce qu'il fallait entreprendre dans la région.

Comme l'a rappelé M. Civili, le responsable du projet PAS au PAM, en conclusion de la réunion, le projet allait être soumis pour adoption à Tunis un mois plus tard en vertu des articles 5,6 et 7 du Protocole "tellurique" actuellement en vigueur, et une fois que le nouveau Protocole révisé aurait pris effet, les procédures d'adoption et d'exécution du PAS conformément à l'article 15 dudit Protocole révisé serait immédiatement engagées.

**LA VOIE
DU MED POL:
LES GRANDES ORIENTATIONS
DU PROGRAMME
DE SURVEILLANCE ET
MAÎTRISE DE LA POLLUTION
EN MÉDITERRANÉE
ONT ÉTÉ APPROUVÉES**

Delphes (Grèce), 20-23 mai 1997

Cette réunion revêtait un intérêt tout particulier pour l'action du PAM puisque c'était la première fois que les coordonnateurs nationaux pour le MED POL se réunissaient depuis l'adoption du PAM II, des Protocoles "tellurique" et "immersions" modifiés afin d'approuver des activités et composantes nouvelles du programme destinées à répondre aux objectifs élargis. Comme l'a rappelé le Coordonnateur, M. L. Chabason, en ouvrant la séance, le MED POL devait désormais centrer ses efforts sur le volet "maîtrise de la pollution".

Le site grandiose de Delphes - qui a connu dans le passé des menaces d'implantation industrielle vigoureusement dénoncées et détournées - évoquait aux participants de manière tangible une certaine idée de la Méditerranée qu'ils avaient toujours à préserver.

**La mise en oeuvre de
la Phase III**

Cette orientation, M. F.S. Civili, chargé de la coordination du MED POL au PAM, l'a confirmée en présentant les grands domaines d'activités envisagés au titre de la Phase III et fixés à la lumière des blocages et des déficiences enregistrés lors de la phase II. L'accent était désormais mis sur la gestion orientée vers l'action, autrement dit la lutte contre la pollution. Et pour ce faire, deux nouvelles formes de surveillance opérationnelle étaient proposées. M. Gabrielides, administrateur de programme, a présenté le "Programme régional de surveillance continue des tendances spécifiques de sites" qui serait exécuté à un nombre restreint de stations, avec une méthodologie commune portant notamment sur l'analyse statistique. Le caractère "spécifique de sites" était important puisqu'il permettrait, dans des zones déterminées de la Méditerranée, de vérifier l'efficacité des mesures prises (comme l'aménagement d'une station d'épuration). Mais il ne s'agissait pas, comme s'en sont inquiétés plusieurs participants, d'imposer des détails des programmes à quelque pays que ce soit. Tout se ferait dans la concertation. Cette démarche était inédite en Méditerranée et devrait permettre au Secrétariat de déterminer si les mesures antipollution avaient une réelle efficacité. Quant à la "Surveillance de la conformité", elle a été présentée par M. G. Kamizoulis, spécialiste scientifique principal de l'OMS au PAM, et son objectif ultime consisterait à réaliser des analyses de la capacité de conformité pour aider les pays à déterminer, grâce à une évaluation des données rassemblées lors de l'étude des eaux, si celles-ci se prêtaient à une utilisation spécifique. A mesure que cette surveillance de la conformité progresserait, les lacunes éventuelles des législations nationales apparaîtraient clairement et les mesures appropriées pourraient être adoptées.

Les aspects à privilégier

Les débats de Delphes ont fourni aux participants l'occasion de faire le point et de mettre l'accent sur des aspects essentiels du MED POL: la biosurveillance qui permet de comprendre les stress s'exerçant sur les organismes et de mieux connaître ainsi la santé du milieu marin, la surveillance de la qualité des données, la recherche ciblée (un ou plusieurs laboratoires devant être sélectionnés pour chaque domaine afin d'être mis en rapport avec un laboratoire correspondant d'un pays plus développé pour travailler dans une perspective à long terme). L'intérêt de la télédétection a également été mis en relief par le représentant de la Communauté européenne et par la représentante du CAR/TDE de Palerme qui a, en marge du débat, procédé à une présentation des divers types de satellite et montré leur utilité par des exemples concrets. S'agissant de l'inspection envisagée dans le cadre de la surveillance de la conformité, nombreux ont été les experts à faire valoir l'intérêt d'une approche volontaire et progressive du type "éco-audit", comme celle instituée par l'Union européenne et qui a déjà recueilli l'adhésion de milliers d'entreprises: celles-ci s'engagent à contrôler elles-mêmes l'ensemble de leur processus de production, depuis la fourniture de la matière première jusqu'au produit fini.

Enfin, les participants ont eu aussi l'occasion de se livrer à un examen de l'état d'application des divers Protocoles de la Convention qui concernent directement le MED POL: "tellurique", "immersions", "déchets dangereux".

A l'issue de la réunion, un ensemble de recommandations a été adopté et annexé au rapport. Il devait être repris dans le projet de budget-programme soumis à la Dixième réunion ordinaire de novembre 1997 à Tunis et adopté par les Parties contractantes. ■

LA VOIE DE LA BIODIVERSITÉ:

ÉLÉMENTS DE LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE EN MÉDITERRANÉE:

LES CRITÈRES POUR
L'ÉTABLISSEMENT D'INVENTAIRES
ONT ÉTÉ REVUS

Athènes, Grèce,
8-10 septembre 1997:

Les experts de 17 pays méditerranéens et de la CEE se sont retrouvés dans les locaux du PAM, à Athènes, pour examiner un projet de critères pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique. Étaient également représentés par des observateurs quatre organisations intergouvernementales et quatre ONG. La biodiversité, et plus spécialement la question des inventaires, figurent dans les deux nouveaux instruments élaborés dans le cadre de la révision du système de Barcelone: le PAM II et le nouveau Protocole aux aires spécialement protégées (ASP) et à la biodiversité, adoptés l'un et l'autre en juin 1995 à Barcelone, le second ayant

été complété par trois annexes adoptées à Monaco en novembre 1996. Le Centre d'activités régionales pour les ASP de Tunis, chargé de l'application du Protocole ASP, avait joué un rôle essentiel dans la préparation de la réunion en constituant un groupe de travail pour élaborer le projet de critères. Et il a assuré le secrétariat de la réunion d'Athènes. Son directeur, M.Saied, a fait observer que les exigences de comparabilité et d'intégration régionale des données concernant la diversité biologique étaient à l'origine du besoin de définir des critères communs entre les pays. Les participants ont examiné l'état des inventaires/listes des éléments de la diversité biologique actuellement existant dans la région méditerranéenne, et les experts représentant des organisations ont brièvement rappelé les initiatives de celles-ci dans ce domaine. Dans leur majorité, les participants ont estimé que, pour cerner les priorités, les travaux devraient démarrer par les habitats et les espèces menacées pour s'étendre ultérieurement à d'autres éléments de la biodiversité et qu'il

fallait rechercher la simplicité et une compatibilité avec d'autres actions en cours, en particulier les réseaux Natura 2000 et Emeraude mis en place respectivement sous l'égide de l'Union européenne et de la Convention de Berne. Afin d'examiner les critères devant servir à l'évaluation des sites, un groupe de travail informel a été constitué par la réunion et a proposé une version remaniée du document pertinent. Les travaux ont abouti à la révision des projets de critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt régional pour la conservation. Pour les inventaires d'espèces en danger ou menacées, les experts ont convenu d'appliquer à titre transitoire les critères ayant servi de base à l'établissement des listes d'espèces annexées au Protocole ASP et de prendre contact avec l'UICN pour un exercice d'applicabilité et, le cas échéant, d'adaptation à la Méditerranée des critères élaborés par cette organisation. Les critères finalisés devaient être soumis à la réunion intergouvernementale de Tunis (novembre 1997) pour examen et approbation. ■

LA VOIE JURIDIQUE:

RESPONSABILITÉ ET
RÉPARATION DES DOMMAGES:
VERS UN INSTRUMENT
JURIDIQUE APPLICABLE A LA
MÉDITERRANÉE ?

Brijuni, Croatie, 23-25 septembre 1996

Les experts juridiques et techniques représentant 15 pays méditerranéens et la CEE se sont réunis à Brijuni, Croatie, pour examiner l'éventualité d'un nouvel instrument juridique qui fixerait une procédure de détermination des responsabilités et de réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin et côtier en Méditerranée. Une sorte de mise en pratique du principe "pollueur-payeur", comme en fait obligation l'article 10 de la Convention de Barcelone.



La tribune de la réunion de Brijuni: de gauche à droite, M.T.Kupusovic, Rapporteur (Croatie), M.E.Raftopoulos, Consultant juridique du PAM, M.T.Scovazzi, Président (Italie), Mme M.Markoric Kostelac, Vice-Présidente (Croatie) et M.L. Chabason, Coordonnateur du PAM.

Cette réunion peut être considérée comme le premier jalon positif d'un cheminement particulièrement long et laborieux au sein du PAM. C'est en effet dès 1978, autrement dit au tout début du Plan d'action, que les Etats riverains de la Méditerranée et la CE, après avoir pris connaissance d'une étude du PNUE concernant un "Fonds interétatique de garantie pour la zone de la mer Méditerranée et la question de la responsabilité et de la réparation des dommages résultant de la pollution", avaient considéré que, vu la complexité des questions soulevées, il convenait de les confier à un

comité d'experts pour un examen approfondi. La réunion intergouvernementale de Cannes de mars 1981 avait confirmé cet avis. Finalement, deux délégations ayant exprimé des réserves, le comité ne devait jamais voir le jour et cet aspect important de la Convention de Barcelone (voir encadré) était mis sous le boisseau. En 1991, au moment de quitter ses fonctions à la tête du PAM, M. Aldo Manos déclarait à Medondes (n° 22) que l'un de ses grands regrets était d'avoir constaté un blocage des Etats méditerranéens à ce sujet. Il faudra donc attendre encore cinq

...

ans (Neuvième réunion de Barcelone de 1995) pour que les Etats méditerranéens et la CE rouvrent le dossier en invitant le Secrétariat à convoquer une réunion d'experts.

La réunion de Brijuni avait à examiner un projet de "procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée" établi par le Secrétariat avec le concours du consultant juridique du PAM, M. E. Raftopoulos. Comme l'a souligné M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, en ouvrant la réunion, celle-ci avait avant tout un caractère exploratoire. Sans entrer dans le détail d'un débat juridique forcément très technique et des opinions souvent divergentes qui s'y sont exprimées, on notera que la majorité des participants s'est déclarée en faveur d'un nouveau protocole (plus contraignant) plutôt que d'une annexe à la Convention, qu'elle a estimé qu'il fallait éviter de faire double emploi avec les autres dispositions existantes au niveau international (comme celles de la Convention de Lugano) et que le régime envisagé ne devrait s'appliquer qu'aux activités dangereuses spécifiquement énumérées. Les Parties contractantes allaient être saisies du contenu du rapport à leur Dixième réunion de Tunis en novembre 1997: après avoir pris note des conclusions de la cette réunion de Brijuni, elles ont demandé au Secrétariat de continuer à conjuguer les données d'expériences acquises au plan international dans ce domaine et de tenir une deuxième réunion d'experts juridiques et techniques afin d'identifier les approches novatrices pertinentes pour l'élaboration des règles et procédures susceptibles d'être directement appliquées dans la région. Il faudra donc attendre cette deuxième réunion pour savoir si le principe du "pollueur-payeur" a désormais suffisamment mûri pour être traduit en termes pratiques à l'échelle de la région. Tous les experts réunis à Brijuni ont en tout cas jugé que les assureurs et les ONG qualifiées devaient être associés à la poursuite de ce nouveau processus juridique. ■

Que stipule la Convention de Barcelone ?

L'article 12 de la Convention de Barcelone de 1976 toujours en vigueur stipule que "les Parties contractantes s'engagent à coopérer aussitôt que possible pour élaborer et adopter des procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin en violation des dispositions de la présente Convention et des protocoles applicables". Cette disposition, devenue l'article 16 de la Convention révisée de 1995 (pas encore en vigueur), a subi deux modifications. Les mots "aussitôt que possible" ont été supprimés et pour cause: vingt ans après l'adoption de la Convention, ils avaient beaucoup pâli! De même les termes "en violation des dispositions de la présente Convention et des protocoles applicables" ont disparu, ce qui donne à l'engagement une portée beaucoup plus large, sans restrictions juridiques. En retenant pour base de sa discussion l'article 16 de la Convention révisée (de toute façon appelée à remplacer prochainement la Convention de 1976), la réunion de Brijuni a privilégié un régime plus rigoureux fondé sur la **responsabilité objective** où - à la différence de la **responsabilité pour faute** - il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve que le responsable d'un dommage a violé des dispositions en vigueur: il suffit d'établir que le dommage a été causé du fait de son comportement, sans entrer dans de longues procédures et discussions juridiques.



L'archipel de Brijuni

En marge de la réunion de Brijuni:

LA CROATIE ET LE PAM

La réunion de Brijuni était une "première" dans les relations entre ce pays et le PAM depuis la dislocation de l'ex-Yougoslavie et la reconnaissance de la République de Croatie. Mais loin de marquer un départ, elle était plutôt la consécration de liens très étroits établis depuis la naissance du programme en 1975 et concrétisés, en 1978, par la création à Split du **Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)**. Le Centre de Split est aujourd'hui renommé dans toute la région et bien au delà pour ses compétences techniques et ses capacités de conseil et d'assistance en matière de gestion intégrée du littoral, et les lecteurs de *Medondes* connaissent les activités qui ont jalonné vingt ans de collaboration dans la région, notamment dans le cadre des divers **Programmes d'aménagement côtier** où le Centre joue un rôle capital. Il mène ses actions au titre d'un accord de pays hôte signé entre la Croatie et le PNUJ, lors d'une visite que le Coordonnateur du PAM a effectuée à Zagreb en octobre 1997, et en vertu duquel ses activités nationales et régionales sont nettement séparées. La coopération avec le PAM/PNUJ a également porté, dans le domaine du changement climatique, sur la préparation d'un scénario pour l'archipel de Cres-Lošinj, sur la participation active de la Croatie au programme MED POL de surveillance continue de la pollution.

Les autorités croates, en choisissant le parc naturel de l'archipel de Brijuni pour accueillir la réunion sur la responsabilité et la réparation des dommages, avaient tenu à rappeler qu'elles mènent depuis de longues années une politique fructueuse de protection des sites et de conservation de la biodiversité. Près de 8% du territoire national sont protégés par la législation.

La structure des parcs nationaux et des réserves illustrent la richesse et la diversité du patrimoine naturel de la Croatie: quatre sont insulaires sur la façade adriatique (Kornati, Brijuni, Mljet, Telašćica), deux hydrographiques (lacs de Plitvice, cours fluvial du Krka), cinq montagneux (Velebit, Biokovo et Medvednica) et deux représentent des zones humides (Kopacki et plaines de Lonja). Ces sites figurent, selon le cas, sur la liste des réserves de la biosphère de l'UNESCO ou la liste de la Convention Ramsar.

Le parc national de l'archipel de Brijuni est situé au nord de l'Adriatique, au large de Pula. Il comprend 14 îles et s'étend sur 736 hectares et il est séparé du continent (Région de l'Istrie) par le chenal de Fazana, large de trois kilomètres. L'archipel abrite plus de 680 espèces végétales indigènes et exotiques et 150 espèces d'oiseaux qui y résident ou y passent. L'île principale de Veli Brijuni abrite aussi des vestiges néolithiques et illyriens, des monuments des époques antique (villa romaine), paléochrétienne, byzantine (citadelle) et médiévale. L'absence de voitures, la capacité d'accueil limitée à quelque 400 lits répartis dans très peu d'établissements (hôtels et villas) en font un lieu idéal d'éco-tourisme (randonnées à vélo, observation d'espèces rares). ■

LA VOIE DE LA CMDD :

Palma de Majorque (Espagne), 6-8 mai 1997, et Sophia Antipolis (France), 28-30 octobre: Mission accomplie pour les deux groupes thématiques à court terme "Gestion des demandes en eau" et "Gestion durable des zones côtières" qui ont remis leurs conclusions sous forme de recommandations à la réunion de Tunis. Des orientations concrètes qui ont été adoptées par les pays méditerranéens mais qu'il incombe maintenant à ces derniers de mettre en pratique s'ils veulent donner son plein sens à la CMDD.

Après la mise en place à Rabat, en décembre 1996, de la CMDD et la répartition de ses travaux en deux groupes thématiques à court terme et six à moyen terme, les activités de ce nouvel organe de consultation du PAM, auquel, il faut le rappeler, les représentants de la société civile coopèrent sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, ont rapidement pris leur rythme de croisière. La deuxième réunion de la Commission s'est tenue à Palma de Majorque en mai 1997 et a pris connaissance des avancées et rapports préliminaires des gestionnaires de tâches pour les huit groupes. Mais pour les deux groupes à court terme "Gestion des demandes en eau" et "Gestion durable des zones côtières", dont on attendait des recommandations pour la réunion de Tunis, l'organisation de deux ateliers respectifs a permis d'enregistrer des progrès décisifs en débattant de propositions pratiques de mesures avec certains des meilleurs experts de la Méditerranée

sur ces questions. La troisième réunion de la Commission à Sophia Antipolis, du 28 au 31 octobre 1997, a donc été en mesure d'examiner les conclusions de ces ateliers et de revoir en conséquence les recommandations à transmettre aux Parties contractantes. Le ministre français de l'Environnement, Mme Dominique Voynet, pourra déclarer en assistant à la séance de clôture: "En réunissant les deux rives de la Méditerranée, votre Commission constitue un exemple pratique de dialogue entre le Nord et le Sud....Votre approche exemplaire permet de mieux nous comprendre, de travailler ensemble, et de donner à nos pays une chance réelle de progresser dans la voie d'un véritable développement durable respectueux des particularités de chacun".

L'Atelier de Fréjus

Les gestionnaires de tâches pour le thème "gestion des demandes en eau" - la Tunisie et le

Maroc- bénéficiaient de la contribution des membres du groupe de travail constitué de huit pays, de la CEE ainsi que de cinq ONG. Ainsi a été établi le rapport d'avancement présenté à Palma par M. Mohamed Ennabli (Tunisie). L'Atelier organisé à Fréjus les 12 et 13 septembre 1997 a réuni les experts et responsables de 16 pays et 14 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, sociétés privées et collectivités territoriales. Les débats ont fourni l'occasion d'un examen approfondi sur le poids relatif des différents défauts des systèmes d'utilisation et de l'efficacité des instruments pour le corriger.

L'atelier s'est appuyé sur plusieurs documents de travail: Document de cadrage, Problématique de la gestion des demandes en eau dans les pays méditerranéens, Rapport de synthèse des fiches d'information par pays, Recueil provisoire "principaux repères et statistiques sur les demandes en eau en Méditerranée", Fiches de cadrage pour les 3 groupes de travail ciblés sur les différents instruments. Les recommandations qui suivent, adoptées par la réunion de Sophia Antipolis, sont donc une synthèse des travaux du groupe thématique et des contributions de Fréjus. Nous n'avons, pour des raisons de place, gardé que l'essentiel, mais chacune, cela va de soi, est dûment étayée et explicitée:

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GESTION DES DEMANDES EN EAU ADOPTÉES A TUNIS

- **Intégrer effectivement la gestion des demandes en eau dans les stratégies nationales de l'eau, les politiques de développement et les politiques de l'environnement.**
- **Développer, chez le grand public, les opérateurs économiques, les gestionnaires et les décideurs, la prise de conscience de la valeur des pertes et gaspillages, tant en valeur économique qu'en volume d'eau, et responsabiliser les usagers en vue d'une meilleure gestion des demandes en eau.**
- **Améliorer la connaissance et l'évaluation des gains possibles grâce à une gestion plus économe de la demande en eau en insistant sur la transparence la plus totale.**
- **Entreprendre des opérations concrètes de régulation des demandes.**
- **Favoriser la coopération entre les groupes de pays qui ont les mêmes problèmes de gestion des demandes et de pénuries à venir.**

"Une autre caractéristique de votre Commission est pour moi un important motif de satisfaction: la place importante qu'elle réserve à la société civile. 21 représentants des Etats riverains siègent sur un pied d'égalité avec 15 représentants d'associations de protection de l'environnement, du secteur économique et des autorités locales. Je suis certaine que cet exemple, encore unique au monde, est destiné à faire école"
Dominique Voynet, Ministre français de l'Environnement, devant la CMDD à Sophia Antipolis.

L'Atelier de Benidorm

Les gestionnaires de tâches pour le thème "Gestion durable des zones côtières" étaient le Maroc et MEDCITES. A Palma, le Groupe de travail a tenu deux réunions pour formuler des observations sur le texte présenté par Mme Layachi (Maroc) et des suggestions pour sa mise au point définitive. L'atelier "Gestion intégrée et durable des zones côtières de la Méditerranée" s'est tenu à Benidorm (Espagne), du

21 au 23 septembre 1997. Il était organisé dans les locaux du commanditaire, la CAM (Caja de Ahorros del Mediterraneo) et a réuni 40 experts, dont ceux des 10 pays, de la CEE et des 6 ONG et collectivités membres du groupe de travail. De même que pour celles concernant la gestion de la demande en eau, les recommandations de la CMDD sur ce thème ont fait la synthèse des travaux du groupe et des conclusions de l'atelier:

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES ADOPTÉES À TUNIS

- **Améliorer les mécanismes institutionnels relatifs à la gestion intégrée des zones côtières.**
- **Etablir ou renforcer et appliquer les mesures législatives et réglementaires.**
- **Assurer l'accès à l'information pour renforcer la sensibilisation et la formation du plus grand nombre d'acteurs possible.**
- **Développer, avec le concours des organismes internationaux concernés et de l'Union européenne des projets concrets de démonstration et en diffuser les résultats.**
- **Le rôle de la société civile est très important dans le contexte du développement durable des zones côtières, selon le principe de coresponsabilité.**

"La Commission méditerranéenne du développement durable doit proposer des solutions à l'organe décisionnel du PAM, la réunion des Parties contractantes, qui visent à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale de développement durable. C'est là tout l'intérêt et le caractère novateur de cet organe. En effet, le PAM disposait déjà d'organes consultatifs (les Comités permanents), d'un organe visant à l'évaluation des problèmes liés au développement et à la protection de l'environnement (le Plan Bleu), d'un organe définissant des solutions concrètes pour un développement durable (le Programme d'actions prioritaires), mais il manquait un organe qui puisse faire la synthèse de ces différentes approches afin de définir une stratégie régionale de développement durable en Méditerranée et qui puisse interpeller le politique."

Marie-Aude Tavoso.

Rapport technique du PAM no 117, PAM/PNUE 1997)



La deuxième réunion de la CMDD a été accueillie à Palma de Majorque, du 6 au 8 mai 1997, à l'invitation des autorités de l'Espagne et de la Communauté autonome des îles Baléares

LA DIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DES PARTIES CONTRACTANTES À LA MARSA (TUNIS):

LE DERNIER EXERCICE BIENNAL AVANT LE PROCHAIN MILLÉNAIRE EST LANCÉ

Couronnement d'une dizaine de réunions préparatoires, aplanie au plan technique par la réunion des points focaux à Athènes du 7 au 9 juillet, la Dixième réunion ordinaire s'est déroulée, du 18 au 21 novembre 1997 à La Marsa, près de Tunis, avec la participation des représentants de 18 pays et de la CEE, dont cinq ministres de l'environnement. Elle a adopté notamment: le Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre, un ensemble de recommandations concernant les volets juridique, biodiversité, MED POL, les activités des six Centres d'activités régionales et le budget-programme pour 1998/99 avec un relèvement annuel de 2% des contributions. Et elle a approuvé l'ensemble des recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable sur ses deux thèmes à court terme. Le nouveau Bureau élu pour deux ans est présidé par la Tunisie.

Le nouveau Bureau pour 1998/99

Dix huit pays méditerranéens et la CEE, parties à la Convention de Barcelone, se sont retrouvés à La Marsa pour leur Dixième réunion ordinaire.

Etaient également représentées par des observateurs quatre institutions des Nations Unies (AIEA, OMI, OMM et OMS) et 23 organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Six pays étaient représentés par un ministre (Grèce, Libye, Maroc, Monaco, Tunisie, Turquie).

La réunion a été ouverte par M. Lahoucine Tijani, Secrétaire d'Etat marocain, chargé de l'environnement, en sa qualité de président du Bureau sortant.

La réunion a élu à l'unanimité son nouveau Bureau présidé par M. Medhi Mlika, ministre tunisien de l'Environnement, et se composant de la Croatie, de la Grèce, de la Libye et de la Turquie pour les quatre postes de vice-président, et de Monaco comme rapporteur.

Le débat général

En présentant le rapport d'activité du Directeur exécutif du PNUE pour l'exercice biennal écoulé, M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a recensé les motifs de satisfaction - comme l'amélioration de la situation financière du PAM, le travail mené par le CAR/ASP en faveur de la biodiversité, l'élan pris par la CMDD, l'importance du recentrage du MED POL et d'une éventuelle adoption du Programme d'actions stratégiques pour la mise en oeuvre du Protocole "tellurique". Au titre des préoccupations, il a soulevé la question des relations entre la CMDD et les autres structures du PAM, s'est interrogé sur l'efficacité de la gestion intégrée des zones côtières entreprise dans le cadre des PAC si elle ne donnait pas lieu à un suivi conséquent. Au cours du débat général qui s'est alors engagé, les délégations ont présenté la situation de l'environnement dans leurs pays respectifs, les actions menées pour l'améliorer et leur appréciation du travail du PAM, certaines d'entre elles s'inquié-

tant de la dispersion des activités et de l'imprécision du rôle confié à la CMDD.

L'adoption du PAS: le temps fort de la réunion

Lors de l'examen et de l'adoption des divers ensembles de recommandations concernant les composantes du PAM, et notamment des Centres régionaux, avec les budgets correspondants, les délégués ont apporté quelques modifications minimales aux textes proposés par le Secrétariat. Au cours du débat sur le **Programme d'actions stratégiques (PAS)** présenté au titre du point "Prévention et maîtrise de la pollution", plusieurs participants ont exprimé l'avis que le document était l'un des plus importants jamais élaborés par le PAM et qu'il ne fallait pas laisser échapper l'occasion qui s'offrait de lancer un vaste ensemble d'actions concrètes, chiffrées et assorties d'un calendrier, répondant ainsi aux objectifs du Protocole "tellurique" révisé. Certains intervenants ont seulement émis des réserves sur sa "base informative", ...

Comment se présente le PAS adopté à Tunis

Nous avons indiqué dans notre dernier numéro (*Medondes no 34*) la philosophie générale, les modalités d'élaboration et les principaux aspects techniques du projet FEM confié au PAM, avec ses divers éléments: **Bilan diagnostique transfrontière, Rapport sur les "points chauds" de pollution et les zones sensibles, Portefeuille d'investissements, et enfin Programme d'actions stratégiques** qui est la clef de voûte opérationnelle de cet ensemble et qui vient d'être adopté à Tunis après avoir été soigneusement revu par deux réunions successives d'experts gouvernementaux. Le document du PAS, comprenant 80 pages, pose d'abord les objectifs généraux, les principes et obligations auxquels s'engagent les Parties en y souscrivant (principes de précaution, du pollueur-payeur, gestion intégrée du littoral, meilleures techniques disponibles et meilleure pratique environnementale, accès du public aux informations, etc.). De ce point de vue, il constitue une reprise et une confirmation des principaux engagements tant du Protocole "tellurique" révisé que du Programme de Washington dont il fait une synthèse adaptée à la Méditerranée. Dans sa partie "Analyse des objectifs et des activités", il dresse un inventaire des principaux milieux avec leurs problèmes, en fixant pour chacun des **objectifs et activités aux niveaux régional et national, assortis d'un échéancier** (horizons 2000, 2010 et 2015). Par exemple, en abordant le développement industriel, le PAS spécifie en détail, sur vingt pages, les principaux polluants (POP, métaux lourds, organohalogénés, etc.) en fixant, là encore, des objectifs de réduction ou de suppression sur des délais donnés. Puis il complète le dispositif général de lutte antipollution en fournissant des lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux et, **pour la première fois dans l'histoire de la coopération en Méditerranée, en établissant un Portefeuille d'investissements par pays ou chiffrage des interventions proposées**, sur la base des renseignements communiqués par les pays pour leurs points chauds et leurs zones sensibles. Il propose aussi des scénarios financiers avec les diverses sources possibles. Le PAS offre donc l'intérêt, **sans attendre l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" révisé** adopté à Syracuse, autrement dit le dépôt des instruments de ratification par au moins six Parties, d'amorcer dès maintenant des approches concrètes en tirant parti du concours financier important du FEM et du complément que seront appelés à fournir des donateurs, et de préparer et faciliter ainsi la future mise en oeuvre du Protocole. L'adoption du PAS permet d'anticiper ou de court-circuiter en quelque sorte les procédures juridiques, forcément longues, et ce gain de temps est essentiel pour le succès de la lutte antipollution dans la région. ■

le **Bilan diagnostique transfrontière (BDT)** en y relevant erreurs et lacunes. La réunion a donc décidé de biffer toute référence au BDT dans le PAS et de ne pas diffuser le document tant qu'il n'aurait pas été remanié et amélioré. L'adoption du PAS a marqué incontestablement le temps fort de la réunion de Tunis en raison des perspectives qu'il ouvre pour la dépollution de la région et de la contribution financière du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (voir encadré ci-contre *Comment se présente le PAS*). A cet égard, le responsable du projet au sein du PAM, M. Civili, a précisé qu'avec l'adoption du PAS le FEM serait disposé à envisager de financer l'élaboration d'un projet plus vaste qui serait formulé en pleine consultation avec les Parties contractantes. Le projet pourrait couvrir la prochaine phase de la mise en oeuvre des activités pour un montant qui se situerait entre 4 et 6 millions de dollars E.U. (soit un montant dépassant un budget ordinaire annuel du PAM), en admettant qu'un pourcentage de ce montant (20 à 25% au minimum) serait assuré par des donateurs supplémentaires.

LA CMDD invitée au suivi de ses recommandations

Au titre du point "Intégration de l'environnement et du développement: gestion durable des zones côtières", les participants étaient saisis d'un ensemble de recommandations de la CMDD tirées des conclusions des deux groupes thématiques à court terme "gestion de la demande en eau" et "gestion intégrée et durable des zones côtières". Les participants ont rendu hommage au travail accompli, mais la plupart



La tribune de la réunion de Tunis, de gauche à droite, M.I. Dharat (PAM), M.L.Chabason, Coordonnateur du PAM, M. Mohamed Mlika, Ministre Tunisien de l'environnement, Mme A. Benzarti, Directrice au Ministère Tunisien de l'environnement, Mme Van Klaveren (Monaco), rapporteur, M. J.C. Sainlos (REMPEC).

ont estimé que le rôle de ces deux groupes n'était pas terminé et que la Commission devait assurer un suivi de ses propres recommandations. Il a été alors décidé, pour envisager ce suivi, de constituer un groupe de travail auquel ont pris part sept pays, le CAR/PB et le CAR/PAP, et dont les recommandations ont été ajoutées aux premières. Les Parties contractantes ont ainsi été invitées à traduire les orientations stratégiques de la CMDD en propositions d'actions concrètes, programmées dans le temps. En outre, la réunion a adopté le règlement intérieur de la CMDD en modifiant l'appellation de son Bureau en Comité directeur, afin de ne créer aucune confusion et concurrence avec le Bureau des Parties contractantes, et en prévoyant que le président de ce dernier serait de droit membre du Comité afin d'instaurer un lien solide entre les deux instances.

Onzième réunion de 1999 à Malte

Lors de la séance de clôture, Mme Elizabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du PNUE, a fait

une déclaration invitant les pays méditerranéens à assurer le succès du Programme d'action mondial de Washington. Les participants ont accepté l'offre de Malte d'accueillir la Onzième réunion ordinaire en octobre 1999. Conformément à une décision de la Neuvième réunion de Barcelone de 1995, une brève cérémonie a alors eu lieu au cours de laquelle Mme Dowdeswell et le Président de la réunion ont décerné une médaille à M. Serge Antoine. Actuellement représentant de la France à la CMDD, ancien conseiller spécial de Maurice Strong pour le Sommet de Rio, M. S. Antoine a beaucoup contribué, entre 1972 et 1975, à la création du PAM et à la signature de la Convention de Barcelone, et il est à l'origine du Plan Bleu.

Parallèlement, M. Mlika a, au nom de son gouvernement, remis la médaille du "Meilleur projet sur l'environnement" à Mme Dowdeswell, à M. Antoine, ainsi qu'à MM. Batisse, président du Plan Bleu, L. Chabason, Coordonnateur du PAM, et I. Dharat, administrateur de programme au PAM. ■

ILS ONT DÉCLARÉ À TUNIS:

• **Elizabeth Dowdeswell,**
Directeur exécutif du PNUE:

"Il convient de rappeler que le Plan d'action pour la Méditerranée a été institué comme un processus dynamique...Il est donc impératif que les activités juridiques étayant la Convention continuent à se multiplier à l'avenir dans les nouveaux domaines qui suscitent des préoccupations d'ordre environnemental, comme la responsabilité et la restauration des dommages résultant de la pollution ainsi que la gestion durable des zones côtières..."

• **Lahoucine Tijani,**
Secrétaire d'Etat marocain chargé de l'environnement et Président du Bureau sortant:

" Il est à relever le manque d'un véritable tableau de bord qui permette d'évaluer les progrès enregistrés ou les dégâts occasionnés par les différentes mesures et options prises durant la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée. Ce tableau de bord sera l'outil approprié pour quantifier l'impact global sur la Méditerranée et le moyen indiqué pour apprécier la pertinence des actions curatives et préventives entreprises, tout en permettant de rectifier le tir si besoin est..."

• **Mohamed Medhi Mlika,**
Ministre tunisien de l'environnement et Président du nouveau Bureau:

"La Tunisie a fait du développement durable, dans toutes ses composantes, son cheval de bataille...Nous travaillons pour ancrer le pays et le mettre au diapason de la mondialisation. C'est un travail de longue haleine qui nécessite une coopération et un partenariat solidaire. Nous devons tous oeuvrer pour la mise en oeuvre et la réussite de ce partenariat..."

• **Lucien Chabason,**
Coordonnateur du PAM:

"Sous l'autorité du Bureau, l'Unité de coordination et les Centres ont pu associer de plus en plus activement les ONG à notre travail, notamment pour l'information de la population, pour la participation à la gestion du Programme, pour la participation à la gestion aux activités d'éducation et de formation dans la région. L'ensemble de ce bilan a contribué progressivement à établir la crédibilité et la visibilité du PAM dans la région..."

ÉCHOS DES CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES ET DES PROGRAMMES

Programme MED POL

(surveillance et maîtrise de la pollution)

- Lors de leur réunion de Delphes (voir page 5, la voie du MED POL), les coordonnateurs nationaux pour le MED POL sont convenus que, pour tirer un meilleur parti des fonds restreints disponibles, le programme d'assistance devrait viser principalement chaque année un nombre limité de pays pour que puissent ainsi en bénéficier ceux qui en ont le plus besoin sur une période de 4 à 5 ans. Toutefois, l'assistance de base sous forme de participation à des exercices d'interétalonnage, de conception d'une surveillance judicieuse des tendances et de la conformité et d'analyse des résultats devrait continuer à être octroyée chaque année à tous les pays. En conséquence, en septembre 1997, des fonds ayant été libérés, sept pays ont été sélectionnés pour la formulation d'un programme détaillé de renforcement des capacités qui servira de base à l'octroi d'une assistance directe en fonction des crédits disponibles. D'autres pays seront sélectionnés en 1998. Les coordonnateurs nationaux de l'Albanie, de l'Algérie, de l'Égypte, de la Libye, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie ont donc été contactés et invités à communiquer une liste de laboratoires désignés pour participer au programme MED POL - Phase III. Au titre de suivi de cette activité, des experts se rendront prochainement dans les pays sélectionnés en 1997 et, en concertation étroite avec les coordonnateurs et scientifiques nationaux, prépareront des programmes détaillés de renforcement des capacités en vue de leur éventuelle participation à tous les aspects de MED POL - Phase III. Les concours financiers seront fournis en fonction des besoins et des crédits disponibles.
- Une réunion d'experts s'est tenue à Malte, du 29 septembre au 1er octobre 1997, pour examiner le programme MED POL de biosurveillance. Les experts ont revu les résultats du projet pilote de bio-

surveillance de 1996 et sont convenus d'un ensemble commun de biomarqueurs et d'espèces. Ils ont aussi examiné un projet de manuel sur les techniques recommandées pour la surveillance des effets biologiques. Ils ont recommandé que cette nouvelle activité soit pleinement soutenue étant donné que la biosurveillance fournit des données fondamentales utiles à l'évaluation des risques et à un dispositif d'alerte avancée pour permettre la formulation à temps de stratégies gouvernementales visant à prévenir des atteintes irréversibles des écosystèmes côtiers méditerranéens et de la santé humaine.

Plan Bleu

(CAR/IPB, Sophia Antipolis)

- Les activités préparatoires (cadre, programme, composantes, consultants) sont en cours pour l'élaboration d'un "Plan Bleu 2000" qui sera publié d'ici trois ans et constituera en quelque sorte la mise à jour de l'ancien rapport principal du Plan "Avenirs du bassin méditerranéen", en tirant parti de toutes les activités centrées sur les zones côtières. Faut-il rappeler que le rapport du Plan Bleu constitue, depuis dix ans, la référence incontournable de toute étude sur la Méditerranée en matière de prospective?
- En étroite association avec les activités préparatoires et les réunions de partenaires de METAP III, il a été demandé au Plan Bleu d'exécuter le projet régional PPM (ou de "contrôle des performances) qui a bénéficié d'un concours financier du METAP (Banque mondiale).
- Au titre d'appui direct du centre pour quatre thèmes prioritaires devant être traités à court terme et à moyen terme (gestion durable de la demande en eau; indicateurs du développement durable; tourisme durable; et gestion du développement urbain et rural), le Plan Bleu a fourni aux gestionnaires de tâches concernés les rapports analytiques

préliminaires. Comme la "demande en eau" est une activité à court terme, un rapport plus concerté a été établi, en étroite coopération avec le gestionnaire de tâches tunisien, M. Ennabli, en bénéficiant des compétences techniques de M. J. Margat.

Dernière minute

Comme il a été officieusement annoncé à la réunion de Tunis, M. Guillaume Benoit a été nommé Directeur du Plan Bleu en remplacement de M. Bernard Glass. M. Benoit a pris ses fonctions en janvier 1998 et il est également détaché par le gouvernement français. Nous reviendrons plus en détail sur cet important changement dans notre prochain numéro.

Programme d'actions prioritaires

(CAR/PAP, Split)

- Le Directeur adjoint du CAR/PAP a pris part aux réunions d'experts des questions littorales organisées par le Conseil de l'Europe et le PNUE (Strasbourg, 26-27 juin 1997, et Helsinki, 15-17 septembre 1997). Ces réunions avaient pour objet d'examiner un modèle de projet de droit littoral et un projet de code de conduite pour le littoral. Le Directeur adjoint a été élu président du comité de rédaction du code de conduite.
- Une réunion d'experts chargés d'examiner, remanier et adopter des Lignes directrices pour la gestion intégrée des ressources en eau, la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau du littoral, s'est tenue à Split du 12 au 14 mai 1997. La version finale des Lignes directrices devrait aider les autorités nationales et locales de la Méditerranée à gérer avec efficacité leurs ressources en eau. Ces lignes directrices sont en cours de traduction en croate.
- Le 3 septembre 1997, le Conseil d'administration du CAR/PAP a libéré M. Petar Reic de ses fonctions de Directeur du CAR/PAP. M. Ivica Trumbic, Directeur par intérim, a été officiellement nommé Directeur du CAR/PAP en décembre 1997.

Aires spécialement protégées*(CAR/ASP, Tunis)*

● Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le CAR/ASP a réalisé en juillet/août 1997 une enquête sur les plages potentielles de nidification de tortues marines le long du littoral sud de la Croatie, dans le cadre d'un accord entre le centre et le Muséum d'histoire naturelle de Croatie.

● Le Centre a fourni un concours technique et financier au Ministère tunisien de l'environnement et de l'aménagement du territoire pour la mise en place d'une station saisonnière de surveillance de l'activité de nidification de la tortue *Caretta caretta* sur les îles Kuriat. Des chercheurs, des étudiants et des volontaires ont participé à ce projet qui a duré deux mois (du 15 juin au 15 août 1997).

● Le Centre a parrainé la participation de trois stagiaires du Liban, de la Tunisie et de Medasset à deux sessions de formation à la conservation des tortues marines qui se sont déroulées à la station de Lara (Chypre) du 24 juillet au 4 août et du 4 au 14 août 1997.

Intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle*(REMPEC, Malte)*

● Le directeur du Centre s'est rendu au Liban (25-27 novembre 1997) pour y examiner avec les autorités de ce pays la suite à donner aux recommandations concernant la mise en place d'un système national de préparation et d'intervention qui étaient formulées dans le rapport du consultant ayant effectué une mission au Liban en 1995.

● Le projet d'établissement de cartes de sensibilité de la région de Sfax en est à sa phase finale. Il a été mené en coopération avec l'Ecole des Mines de Paris, l'IFREMER, le CEDRE et l'Ecole nationale d'ingénieurs de Sfax.

● Suite à une réunion qui s'est tenue en Slovénie en juin 1997, le REMPEC a préparé une proposition de projet sur "l'évaluation du rôle et le renforcement des capacités associées pour la préparation et l'intervention en cas d'accidents mettant en jeu des produits chimiques liquides en vrac dans le port de Koper" (Slovénie). Ce projet est en cours de finalisation.

● Les autorités françaises ont organisé les 16 et 17 septembre 1997, au large de Toulon, un important exercice d'intervention contre la pollution (ANTIPOL 97). Des observateurs des pays de l'ouest de la Méditerranée y avaient été invités par l'entremise du REMPEC. Les communications et l'assistance internationale ont été testées. Le Plan RAMOGE a été activé avec des résultats satisfaisants.

Téledétection de l'environnement*(CAR/TDE, Palerme)*

● Dans le cadre du programme MEDA axé sur la coopération entre l'Europe et les pays de la rive sud de la Méditerranée, un atelier de deux jours (26-27 mai 1997) a été organisé au Caire par la Commission européenne, en coopération avec l'Agence spatiale européenne et avec l'Institut arabe de la navigation. Un projet spécifique dans le domaine de l'agriculture, visant à développer un système avancé d'information pour la surveillance de l'état des cultures et la prévision des récoltes dans les pays méditerranéens a été défini et est en cours d'examen dans le cadre d'un partenariat UE-pays du sud de la Méditerranée associant également le CAR/TDE.

Production propre*(CAR/PP, Barcelone)*

● La première réunion des points focaux du CAR/PP s'est tenue à Barcelone les 9 et 10 juin 1997. Les objectifs les plus importants de cette réunion, conformément aux priorités fixées par les Parties contractantes, consistaient à mettre en place un réseau de tous les points focaux nationaux et à instaurer un mécanis-

me de travail de ce réseau. Les représentants de 13 pays méditerranéens ont exposé la situation de production propre dans leurs pays et le représentant de la CEE celle de l'ensemble de l'Union européenne. Tous ont fait part de ce qu'ils attendaient du nouveau réseau mis en place.

Échos des programmes d'aménagement côtier (PAC):

● **PAC de Fuka-Matrouh:** Le CAR/PAP a effectué une première mission concernant la Gestion intégrée des zones côtières et une deuxième mission concernant l'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) à Alexandrie et Marsa-Matrouh, du 16 au 23 mai 1997.

● **PAC de Sfax:** Des experts du PAP ont effectué une mission à Tunis et à Sfax (1er-5 juin 1997) concernant la "planification intégrée des ressources côtières". Des observations et modifications apportées aux documents sur la gestion des ressources en eau ont été exposées en détail à l'équipe d'experts tunisiens. A cette même occasion, une réunion a eu lieu avec l'ANPE pour s'assurer que toutes les activités prévues dans le cadre de ce PAC seraient achevées en temps voulu.

● **PAC Israélien:** une nouvelle mission du CAR/TDE a permis de lancer les activités "téledétection". A cette occasion, il a été convenu avec le service de planification du ministère israélien de l'environnement de confier à des experts locaux l'analyse des applications des activités de téledétection déjà réalisées et en cours aux niveaux national et local.

● **PAC algérien:** L'avant projet de l'étude de faisabilité pour ce PAC a été soumis en août 1997 et fournit une analyse approfondie de la région choisie, avec des informations de base. Il prépare le terrain à l'accord Algérie-PAM.

● **PAC Slovène:** Pour le lancement de ce PAC, décidé par les Parties contractantes à leur réunion de Montpellier de 1996, le Secrétariat a noué les contacts avec les autorités du pays.

SÉRIE DES RAPPORTS TECHNIQUES DU PAM

(Cette série rassemble et diffuse certains des rapports scientifiques établis dans le cadre des activités du PAM, et notamment du MED POL et des Centres d'activités régionales).

PNUE/AIEA: Data Quality Review for Med Pol (1994-1995) (*"Examen de la qualité des données MED POL (1994-1995)"*). Ce volume porte sur l'évaluation des performances analytiques des laboratoires MED POL en 1994-1995 lors des études d'intercomparaison menées par l'AIEA/PNUE (Laboratoire de Monaco) pour la détermination des éléments en traces dans des sédiments marins et un homogénat de poisson, et pour la détermination de contaminants organiques en traces dans un homogénat de moule. 37 laboratoires méditerranéens ont soumis des données pour les métaux en traces, et 32 pour les contaminants organiques en traces, soit le plus grand nombre de participants depuis que ces exercices ont commencé dans la région il y a plus de 20 ans. Les résultats sont très encourageants et donnent une estimation de la variabilité des données au sein de la surveillance MED POL en 1994/95, en indiquant dans quels domaines il convient de faire porter l'appui technique (No 116, Athènes, 1997, 126 pages, en anglais seulement).

PAM/PNUE: La Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et le développement durable, par Marie-Aude Tavoso. La Convention de Barcelone et la coopération méditerranéenne dont elle trace le cadre ont déjà suscité nombre d'ouvrages et d'articles juridiques (Dejeant-Pons, Graf Vitzhum, Flory, Raftopoulos, etc.). L'intérêt de cette analyse est de procéder pour la première fois à une étude comparative du système de Barcelone d'avant 1995, avec son acquis sur vingt ans, et du système révisé qui a suivi avec les modifications de la Convention, des Protocoles et l'adoption de nouveaux Protocoles afin d'intégrer les nouveaux concepts et principes mis en avant à Rio. Aux yeux de l'auteur, avec cette révision, *"il ne s'agit pas seulement d'une adaptation d'un modèle universel à un système de coopération régionale; il s'agit aussi d'une contribution de l'approche régionale à l'action universelle"*. En d'autres termes, la démarche de Barcelone est originale et à bien des égards spécifique pour tenir compte des particularités géopolitiques de la région, et à ce titre elle est exemplaire. Et si la réforme institutionnelle lui paraît timide (*"la volonté exprimée par certains Etats de voir plus clairement définies les responsabilités entre les différents organes du PAM n'a pas été respectée"*), l'auteur souligne le caractère novateur de la CMDDD et, bien loin d'y voir un élément décoratif du nouveau dispositif, estime qu'elle *"devrait être un moyen de coordonner les*

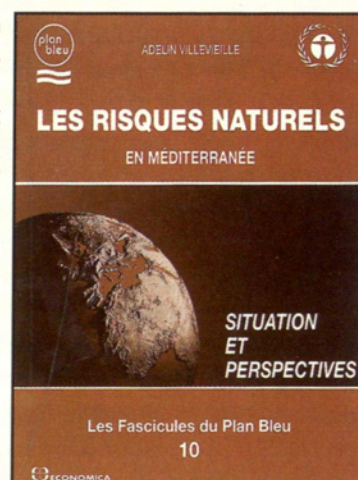
différentes actions régionales et internationales qui visent à la protection de l'environnement et au développement durable en Méditerranée. Cela ouvre de grandes perspectives". Dans l'ensemble, la révision opérée depuis 1995 est donc jugée positive au plan strictement juridique. Reste à savoir si les Etats voudront effectivement la mettre en oeuvre: *"A cette question que nous nous sommes posée tout au long de cette étude, il nous est donné tout de même d'apporter un début de réponse optimiste"*, conclut Marie-Aude Tavoso. Souhaitons que les Etats la confirment dans ce pronostic encore prudent et, en attendant, recommandons la lecture de ce texte très accessible, même au profane en matière de droit de l'environnement, car il cerne bien, dans un langage décodé et simple, tous les enjeux auxquels le PAM devra répondre dans les années qui viennent (No 117, Athènes, 1997, 102 pages, en français seulement).

PAM/PNUE/OMM: The input of anthropogenic airborne nitrogen of the Mediterranean sea through its watershed (*"L'apport à la mer Méditerranée, via son bassin hydrographique, d'azote anthropique transféré par l'atmosphère"*). Cette étude est consacrée à la pollution de la mer Méditerranée par des composés azotés d'origine atmosphérique pénétrant en mer soit par dépôt direct soit par les déversements fluviaux et les écoulements d'eaux souterraines. Elle a été réalisée par le Centre MCS-E du Programme de coopération pour la surveillance et l'évaluation de la transmission à longue distance de polluants atmosphériques en Europe (EMPEP) de la Convention CEE/ONU sur la pollution atmosphérique à longue distance dans le cadre d'un contrat avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) aux fins du programme MED POL, et avec l'appui financier du PAM. Elle se compose de cinq parties dont deux ont été réalisées par l'Institut de pédologie et photosynthèse de l'Académie des sciences de Russie (ISSP RAS): brève description du bassin hydrographique de la mer Méditerranée, modélisation du dépôt d'azote, deux par l'ISSP RAS en coopération avec le MCS-E: étude introductive et comparaison du déversement des dépôts d'azote atmosphérique avec le dépôt direct atmosphérique sur la mer Méditerranée, et la dernière partie par le MSC-E seul: dépôt d'azote sur la mer Méditerranée et sur son bassin hydrographique. Une importante contribution à une meilleure connaissance de la pollution atmosphérique à longue distance de la Méditerranée (No 118, Athènes 1997, 95 pages, en anglais seulement).

PUBLICATIONS DES CENTRES RÉGIONAUX

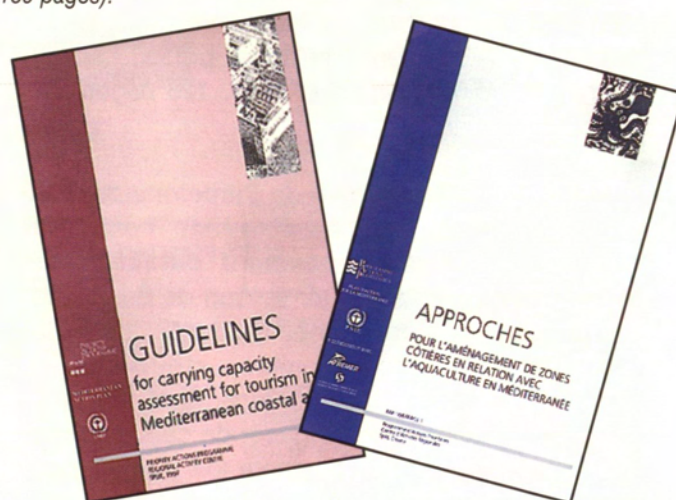
Plan Bleu:

Les risques naturels en Méditerranée, par Adelin Villeveille. Ce dixième fascicule du Plan Bleu traite d'un sujet qui fait périodiquement la une de notre actualité, à un degré plus ou moins marqué selon la nature du risque et la position géographique du pays ou de la région concernés. Séismes, éruptions, pluies diluviennes et inondations, glissements de terrain, incendies de forêt ou, plus banalement, dégradation des sols, les risques naturels ont existé de tout temps et jalonné le parcours des civilisations dont certaines en sont mortes, comme la Crète minoenne frappée par une gigantesque vague marine déclenchée par l'éruption volcanique de Santorin. Certains de ces risques paraissent inéluctables, mais la recherche et la technologie permettent de trouver des parades, comme dans le cas des séismes où le respect de normes de construction rigoureuses devrait devenir la règle et où la prévision ne relève plus de l'utopie, malgré les controverses scientifiques qui entourent encore les méthodes avancées par des géophysiciens et physiciens. D'autres risques sont en revanche aggravés par une mauvaise gestion de l'espace, comme dans le cas des risques hydrométéorologiques où l'ampleur de certaines catastrophes enregistrées ces dernières années est notoirement en rapport avec l'urbanisation intensive et incontrôlée. Une stratégie méditerranéenne contre les risques naturels repose sur un raisonnement simple: "comprendre pour prévoir, prévoir pour maîtriser": cette partie est sans doute la plus instructive de l'ouvrage d'A. Villeveille puisqu'elle met l'accent sur les possibilités de parade dans l'avenir et l'intérêt de la coopération internationale et régionale en Méditerranée, avec la mise en place de réseaux et d'observatoires (*Plan Bleu/Editions Economica, 49 rue Héricart, 75015 Paris, 160 pages, préface de M. Batisse*) A noter la **nouvelle édition du troisième fascicule du Plan Bleu** "Conservation des écosystèmes méditerranéens", de François Ramade, qui a été considérablement étoffée et actualisée avec la contribution d'experts de tous les pays méditerranéens. (*Plan/Bleu- Editions Economica, 189 pages*).



Programme d'actions prioritaires

Guidelines for carrying capacity assessment for tourism in Mediterranean coastal areas ("Lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil touristique des zones côtières méditerranéennes"). L'ECA touristique est devenue un outil majeur de l'aménagement du territoire en Méditerranée, et le Centre de Split a eu l'occasion de développer et de tester cette méthodologie dans les Programmes d'aménagement côtier du PAM. Le projet de ces lignes directrices a été examiné et remanié lors d'une réunion d'experts organisée à Split en juin 1995, puis adopté à un atelier régional tenu également à Split en janvier 1997 (*Priority Actions Programme Regional Activity Centre, Split, Croatia, 1997, PAP-9/1997/G.1, 51 pages, en anglais*).

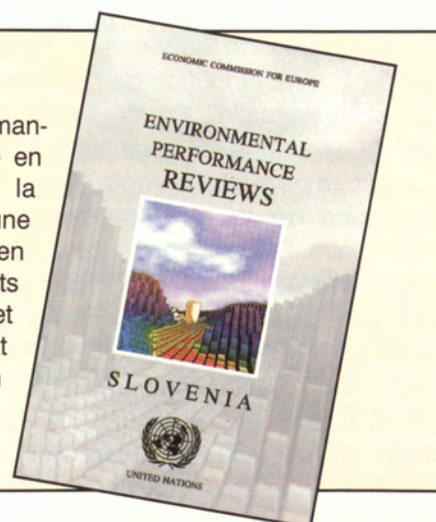


Approches pour l'aménagement de zones côtières en relation avec l'aquaculture en Méditerranée. Ce document a été préparé dans le cadre du réseau sur les "Aspects environnementaux de la

gestion de l'aquaculture en Méditerranée". Il a pour objectif de fournir un outil efficace afin d'assurer un développement durable de l'industrie aquacole tout en minimisant les conflits entre les différents utilisateurs des ressources côtières (*CAR/PAP, Split, Croatie, 1996, PAP-10/EAM/GL.1, 38 pages, en français*).

Livres-Revues

Environmental Performance Reviews: Slovenia ("Examens des performances en matière d'environnement: Slovénie"). Cette étude a été lancée en janvier 1996 par le Comité sur la politique environnementale de la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies, avec une contribution de l'OMS pour les questions sanitaires. Elle a été entreprise en étroite collaboration avec les autorités slovènes par une équipe d'experts internationaux. Il s'agit donc d'un "Etat de l'environnement" très complet assorti d'un ensemble de recommandations précises pour ce jeune Etat dynamique, entré dans la famille du PAM en 1992 et candidat à l'adhésion à l'Union européenne (*United Nations, New York and Geneva, 1997, 182 page, en anglais*)



TUNISIE: LE CHOIX DE L'OUVERTURE ET DE LA COOPÉRATION

Le dossier sur l'environnement/développement de la Tunisie qui s'ouvre ici sur l'entretien que nous a accordé M. Mlika livre des aperçus sur certains des problèmes auxquels est confronté le pays et permettra au lecteur de se faire une idée de leur ampleur et des solutions qui leur sont apportées. D'autres aspects qui composent l'état des lieux d'un pays en plein développement - tourisme, préservation d'un patrimoine historique et culturel particulièrement riche, pêche, forêts, biodiversité - ne sont évoqués qu'incidemment à propos de questions connexes. Ce panorama est à replacer dans l'image que donne le pays depuis plusieurs années au plan économique général, puisque le plus petit Etat du Maghreb peut se prévaloir de bonnes performances dans ce domaine: un PNB par habitant dépassant maintenant les 2.000 \$, un taux de croissance moyen annuel de l'ordre de 3,5% sur la décennie écoulée (5,1% pour 1997), des exportations progressant de 6% par an, le déficit budgétaire ramené de 5 à 3%, l'inflation de 9 à 4%. Le maître-mot aujourd'hui, en Tunisie, est celui de "mise à niveau": entendez le vaste programme de réformes structurelles qui doit permettre au pays et à ses entreprises d'entrer dans la zone de libre-échange avec l'Union européenne qui prendra plein effet en 2008, aux termes de l'accord conclu en 1995. Mais cet énorme défi que représentent la libéralisation et la mondialisation, la Tunisie s'efforce de le relever dans le respect des équilibres naturels, ce qui implique d'abord la protection de l'environnement, devenue une priorité dans le VIIIème Plan de développement économique et social (1992-1996).

La Tunisie a été l'un des premiers pays en développement à avoir élaboré un Programme

d'action national pour l'environnement (PANE) préparé par l'ANPE en concertation avec les différentes administrations concernées. Après Rio, elle a recentré sa politique sur le concept de développement durable en privilégiant deux principes adoptés d'ailleurs par un grand nombre de pays: prévention des nuisances, qui s'est traduite par l'instauration d'études d'impact obligatoires avant la réalisation de tout projet, et principe "pollueur-payeur", adopté dans le domaine de l'eau notamment.

Mais la Tunisie s'est également employée à faire valoir cette nouvelle dimension au plan régional: on sait quelle part déterminante elle a pris dans l'élaboration du programme Action MED 21 adopté à Tunis en 1994, puis dans la genèse de la Commission méditerranéenne du développement durable mise en place à Rabat en 1996.

Pour la plupart des thèmes abordés dans ce dossier, les données et renseignements ont été tirés en bonne part de l'ample documentation publiée par le ministère tunisien de l'environnement. Mais même si le mouvement associatif et les médias jouent un rôle croissant dans l'information de l'opinion en matière d'environnement et de développement durable, il est à noter que les responsables tunisiens soulignent publiquement les problèmes les plus urgents et se gardent de tout triomphalisme quand ils exposent leurs actions et leurs résultats.

A cet égard, par son effort d'information sérieuse, scientifiquement étayée et adaptée à différents publics (comme les jeunes, voire les très jeunes enfants), par ses campagnes de sensibilisation à l'environnement et à la durabilité dans tous les domaines, la Tunisie offre un exemple qui mérite d'être salué. ■

Medondes



PRIORITÉS TUNISIENNES ET GRANDES ORIENTATIONS DU PAM

Un entretien avec M. Mohamed Medhi Mlika,Ministre tunisien de l'environnement et de l'aménagement du territoire,
Président du nouveau Bureau des Parties contractantes élu à Tunis

En ouvrant ce dossier consacré à l'environnement de votre pays, inversons, si vous le voulez bien, le rituel. On commence généralement par les aspects positifs, et le lecteur aura l'occasion de se rendre compte que votre bilan, au moment où vous commémorez le dixième anniversaire du "changement" , en compte plusieurs qui font nettement ressortir les performances de la Tunisie par rapport aux autres pays du continent africain, parfois même par rapport aux pays de la rive Nord, comme dans le domaine de l'épuration des eaux usées.*

Alors, pour le dire un peu brutalement, parmi ce qui relève de votre compétence, qu'est-ce qui ne marche pas?

Je me prête d'autant mieux à l'épreuve que ce sont les dossiers délicats - les "points noirs" - que mon ministère a tendance à privilégier, puisque c'est là qu'il faut concentrer la réflexion et l'action. Et le premier qui me vient à l'esprit est bien sûr la désertification. Comme vous le savez, la Tunisie est un pays semi-aride, et nous perdons chaque année 20.000 hectares de terres arables.

Cela concerne avant tout le sud ?

Pas seulement. Disons que le phénomène est plus agressif au sud et au centre, mais il est général. D'ailleurs, il ne faut pas voir la désertification dans l'optique simpliste d'une "avancée du désert". On la définit aujourd'hui avant tout comme un phénomène socio-économique où les ressources en sol se dégradent sous la pression

* On entend par "changement" en Tunisie, la nouvelle période politique ouverte par la destitution "en douceur", le 7 novembre 1987, du Président Habib Bourguiba pour "incapacité" et son remplacement par son Premier ministre, M. Zine El-Abidine Ben Ali, réélu depuis par deux fois Président de la République tunisienne.

démographique et des pratiques d'occupation non durables, avec l'association de facteurs tels que l'érosion hydrique et éolienne et la salinisation du sol. C'est évidemment un phénomène que connaissent aussi nos voisins africains mais qui gagne même des régions de la rive nord comme l'Espagne, le sud de la France. Chez nous, cette désertification a souvent été liée à une mauvaise gestion des terres de parcours.



Il faut donc transformer les habitudes, les mentalités?

Entre autres, et cela dans une situation qui présente un caractère d'urgence, car la perte des sols est le plus souvent irréversible. Les pouvoirs publics ne sont pas restés les bras croisés: code de conservation des eaux et des sols, code forestier, programme de lutte contre la désertification (la Tunisie a été parmi les premiers pays à ratifier la Convention internationale du même nom), contrôle de la salinité dans les périmètres, je ne puis bien sûr tout détailler...

Des mesures qui ont un coût, naturellement?

Notre programme - nous l'appelons "la Main Jaune" - correspond à un investissement de 100 millions de dollars par an. Mais nous avons des contraintes: un niveau encore faible de sensibilisation à l'importance de la vocation des sols, un morcellement excessif des exploitations, et, malgré le montant que je viens de citer, nous n'arrivons pas à couvrir toutes les actions de protection. Disons que nous sommes "à la limite". Et j'en viens au "point noir" no 2, c'est le problème des pôles industriels.

Pour lesquels, on le verra dans notre dossier, vous avez pris toute une série de mesures de nature juridique et institutionnelle, comme la création du FODEP, l'obligation d'études d'impact...

Et qui sont maintenant un cadre tout à fait opérant pour les nouveaux projets, puisque nous ne créons de zones indus-

trielles qu'après études d'impact et sur la base de critères rigoureux, bien aménagées, dotées de dispositifs d'épuration, de réseaux d'assainissement.

Le problème, c'est que nous avons hérité de pôles industriels, de très gros pôles, souvent anciens et très polluants et pour lesquels ce nouveau cadre juridique et institutionnel ne fonctionne pas. Je vous citerai l'exemple du complexe de Gabès, avec les activités de transformation du phosphate enrichi qui engendrent deux types de pollution: pollution atmosphérique de la ville même par suite de l'éma-

...

nation de gaz toxiques, et pollution marine du golfe de Gabès par suite des rejets en mer de grosses quantités de phosphogypse. Ici, la dépollution exige de gros moyens: 150 millions de dollars pour ce seul pôle, nous en avons dépensé 60, avec des résultats tangibles pour la réduction des émissions gazeuses, mais nous avons à régler le problème du phosphogypse avec la réalisation d'une décharge contrôlée à 30 km des usines de phosphate.

Cette solution elle-même sera à reconsidérer dans une vingtaine d'années, si bien que nous sommes à la recherche d'un financement pour régler définitivement le problème. Je pourrai également citer Sfax, où la situation est similaire, Kasserine avec son industrie du papier et des rejets de mercure, etc. Et j'en arrive au troisième grand point noir, le littoral.

Vous êtes pourtant cités en exemple pour votre politique d'assainissement, votre taux de couverture en stations d'épuration...

Oui, mais je ne parle pas ici de la pollution du milieu marin et de la lutte contre cette pollution, où, c'est vrai, nous sommes performants, mais de l'érosion du littoral, un milieu très fragile où l'on enregistre un recul du linéaire et une disparition des dunes qui sont un élément essentiel pour l'équilibre de l'écosystème des plages, à Djerba, aux îles Kerkenna, à Hammamet, en de nombreux autres sites connus pour leur beauté naturelle, en raison des pressions de l'urbanisation, du tourisme. Voilà en gros les trois domaines qui sont pour nous prioritaires et où nous nous attachons à préserver l'avenir au moyen d'instruments et d'institutions qui s'appellent l'Agenda 21 national, l'ANPE, l'Agence du littoral, divers plans d'action déjà engagés. Je pense que vous évoquez tout cela.

Eloignons-nous un peu de la Tunisie, ou plutôt prenons de la hauteur. La Dixième réunion des Parties contractantes vient de se terminer. Vous avez été élu Président du nouveau Bureau pour les deux prochaines années. Quelles orientations comptez-vous imprimer à l'action du PAM?

Tout d'abord, cette action s'inscrira dans la continuité: je tiens, à cet égard, à rendre hommage à la présidence marocaine des deux années passées et je constate avec plaisir que le relais a été transmis à nouveau à un pays du Maghreb, ce qui est un bon signe pour notre région.

Comme nous n'avons pas encore délibéré en tant que Bureau, je ne puis pour le moment que parler en mon nom personnel. Nous avons un cadre pour agir, ce sont les recommandations des Parties contractantes. Il ne s'agit donc pas tellement de donner une orientation que de travailler ensemble activement, en concertation avec le Secrétariat, à ce que ces recommandations soient pleinement appliquées, à ce que tous les Protocoles révisés ou nouveaux soient ratifiés par un nombre suffisant de pays pour entrer en vigueur, à ce que les nouvelles activités du MED POL et des Centres régionaux se concrétisent. Et puis, il y a un travail d'amélioration à faire en amont.

Qu'entendez-vous par là?

Je serai très franc. Nous l'avons constaté au cours de cette Dixième réunion, il y a des faiblesses dans certains documents, si bien qu'on perd souvent beaucoup de temps à discuter sur des points secondaires et assez confus au lieu de se fixer sur l'essentiel.

Je fais cette critique d'autant plus librement qu'elle ne vise aucunement le Secrétariat mais certaines procédures propres aux organisations internationales qui exigent, par exemple, que des

rapports soient rédigés en un temps record pour que tel projet soit éligible à un financement, si bien qu'on tombe fatalement dans l'improvisation.

C'est dommage. Je crois donc qu'il faudra éviter cela à l'avenir, éviter que des réunions de haut niveau où le temps est limité ne tournent à des débats d'experts.

Dans ce programme du PAM aux nombreuses composantes, il y en a sur lesquelles vous souhaitez mettre l'accent?

Je vous avoue avoir un faible pour la Commission du développement durable. D'abord, c'est un nouveau-né à la conception duquel la Tunisie n'est pas complètement étrangère, comme vous le savez, puisque nous avons accueilli en 1994 la conférence ministérielle sur le programme Action MED 21 qui a lancé le processus. Nous allons donc essayer d'aider concrètement, financièrement - et je parle ici de tous les pays riverains - cette Commission qui est elle-même un soutien, un aliment à la fois conceptuel et pratique à l'action du PAM.

A Rio + 5, on a dit au plus haut niveau que ces commissions étaient souvent des "gadgets". Vous ne partagez pas ce scepticisme?

Absolument pas! Pas en ce qui concerne notre région en tout cas! On prête aux Méditerranéens bien des défauts, l'individualisme, la propension à la prolixité, etc. Mais je crois qu'ils ont une faculté d'émulation, d'invention, une vivacité d'esprit qui leur permettent de trouver des solutions originales, novatrices à des situations difficiles. Ils l'ont montré tout au long de leur histoire, où leurs civilisations successives se sont interpénétrées, enchevêtrées dans une mosaïque où l'on peut lire aujourd'hui tous les grands pas en avant accomplis par l'humanité. J'ai bonne confiance dans le génie méditerranéen, il est loin d'être épuisé. ■

UN PROFIL DU PAYS

Nom officiel:	République tunisienne
Capitale:	Tunis
Nature du régime:	Présidentiel
Pouvoir exécutif:	Président de la république élu au suffrage universel pour un mandat de 5 ans, reconductible deux fois
Pouvoir législatif:	Assemblée nationale de 163 membres élus pour 5 ans au suffrage universel.

Géographie:

Superficie totale: 163.000 km² - longueur de côtes (îles comprises): 1298 km - relief modéré, montagnes essentiellement limitées à la partie nord-ouest - altitude moyenne: 300 m (contre 900 pour l'Algérie et 800 pour le Maroc) - quatre régions naturelles: **le Tell** au nord, la plus riche au plan agricole en raison de la fertilité du sol et de la pluviométrie, avec le seul cours d'eau permanent du pays, l'oued Medjerda; **les steppes centrales** au climat semi-aride, à l'agriculture peu développée; **le Sahel**, région littorale à l'est du pays entre le golfe de Tunis et celui de Gabès, au climat doux, avec des cultures fruitières et maraîchères au nord, et de vastes oliveraies vers le sud; enfin **le Sahara**, immense plaine désertique s'étendant jusqu'aux frontières libyenne et algérienne, avec quelques oasis (palmiers dattiers). Chotts ou sebkhas: dépressions fermées recouvertes d'un film d'eau pendant la saison froide et qui s'assèchent en été en formant des efflorescences salines. Températures moyennes: Tunis 11/26° (hiver/été); Djerba 12/28.

Démographie:

9.250.000 habitants (estim.); prévision 2000: 9.750.000; prévision 2025: 13 millions (1911: 1.904.000; 1956, à l'indépendance: 3.500.000) - densité: 54,5 hts au km² - taux de croissance annuelle: 1984-1994: 2,3%; actuellement: 2,1; prévision 2001: 1,7 - Tunis: 700.000 hts; Grand Tunis: 1.800.000; Sfax: 250.000; Sousse: 140.000 - 80% de la population urbaine concentrée dans les gouvernorats de la côte Est qui ne représentent que 25% de la superficie du pays - Tunisiens de l'étranger: environ 500.000 (principalement dans l'UE, dont la moitié en France); espérance de vie: homme 68 ans, femme 71,3 ans - répartition de la population: urbaine 62%, rurale 38% - 37 % de la population âgée de moins de 15 ans - taux de mortalité infantile: 30 pour mille naissances (200 en 1952, 120 en 1975, 60 en 1986)- allocations familiales limitées à 3 enfants en 1989, contraception depuis 1961 (54,5% des Tunisiennes en 1992) - taux d'analphabétisme: 34%.- Classement PNUD en matière de développement humain: La Tunisie est passé du 75ème rang en 1994 au 44ème rang en 1996.



Langues: **Arabe** (officielle), **Français** (parlé).

Monnaie: **Dinar.**

Economie:

PNB: 18 milliards de dollars - structure PNB: services 50%, industrie 24%, agriculture 18%, mines 8% - endettement (en % du PNB): 51,4%, 1996 (1986: 59,5%) - taux de croissance 1997: 5,1% - taux d'inflation 1997: 3,9% - chômage: 15% - exportations de biens et services: 8,2 milliards de dollars - principaux produits exportés: textiles et cuirs (49,9%), énergie (8,4%), produits alimentaires (7,4%), phosphates (5ème rang mondial) et fertilisants - principaux clients: France (28,1%), Italie (18,7%), Belgique (6,5%), Allemagne (5,5%) - taux de couverture des importations par les exportations: 97% (1986, 81%) - autosuffisance alimentaire: 60% - dépenses totales de santé: 5,8% du PIB. ■



LE CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

La prise de conscience, au niveau national, des problèmes de l'environnement a amené les autorités tunisiennes à créer, en 1978, la **Commission nationale de l'environnement (CNE)** qui était chargée de définir et coordonner une politique de l'environnement dans le cadre des plans de développement du pays. A son tour, la CNE a été à l'origine de la création, dix ans plus tard (1988), de l'**Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE)**, premier organisme autonome en matière de politique globale de l'environnement. Mais c'est en 1991 que le pas administratif décisif a été franchi avec la création du **ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire (MEAT)** dont un décret de février 1993 a fixé les attributions et l'organisation. Le MEAT comprend une Direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie, une Direction générale de l'aménagement du territoire, et une Direction de la coopération internationale. Trois établissements publics ont été placés sous la tutelle du ministère. Tout d'abord, l'ANPE, déjà citée, à caractère industriel et commercial, ce qui lui confère une souplesse dans la gestion administrative et financière, dont la mission a été redéfinie et qui joue le rôle d'opérateur assurant les activités de surveillance, de contrôle, de lancement et de suivi des projets, et de sensibilisation en général, notamment dans la lutte contre toutes les sources de pollution et de nuisance. En son sein a été créé, avec le concours du PNUD et du Plan Bleu, un **Observatoire tunisien pour l'environnement et le développement**. L'ANPE est aussi chargée de l'évaluation des études d'impact qui lui sont obligatoirement soumises pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement et de l'instruction des dossiers de demande du concours du **Fonds de dépollution (FODEP)**, instrument financier créé en 1993 pour aider les entreprises industrielles à réduire ou élimi-

ner leur pollution. Le deuxième établissement public sous la tutelle du MEAT est l'**Office national d'assainissement (ONAS)**, créé en 1974, qui s'occupe plus spécifiquement des rejets d'eaux usées domestiques et industrielles et des déchets solides. Enfin, une **Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL)** a été créée en 1994, au titre d'observatoire et conservatoire du littoral. En 1996, deux nouvelles structures ont vu le jour: le **Centre international des technologies de l'environnement**, auquel a été confié une mission de formation, de recherche et d'adaptation des technologies au contexte environnemental national, et la **Commission nationale pour la prévention et la lutte contre les événements de pollution marine**, avec un Plan national d'intervention d'urgence.

spécifiquement de leur ressort. Quant au niveau local, les communes continuent à gérer l'environnement au titre de leurs attributions en matière de police municipale, d'hygiène et de sécurité publique.

S'agissant du **Centre international des technologies de l'environnement (CITET)**, il est destiné à promouvoir ces dernières au plan national et à assurer leur transfert des pays du Nord vers ceux du Sud. C'est un outil innovant, avec 4000 employés, pour aider les industriels à gérer la pollution, et dont la fonction est double: transfert, recherche et développement des technologies de protection de l'environnement; formation de personnel spécialisé pour renforcer le potentiel national d'expertise dans tous ces domaines. Implanté à la Chargaia, à proximité de l'aéroport de Tunis-



La même année, un département chargé des déchets solides a été créé au sein de l'ANPE. On notera enfin que d'autres ministères que le MEAT, comme le ministère de l'Agriculture avec les directions générales des forêts, des ressources en eau et des sols, le ministère de l'Équipement et de l'habitat avec la direction générale de l'urbanisme, le ministère de la Santé publique avec la direction de l'hygiène du milieu, et le ministère du Tourisme, jouent aussi un rôle important pour les questions d'environnement plus

Carthage (sur le site d'une ancienne décharge...), ce Centre offre aussi un véritable parc technologique et sera à l'avenir intégré dans une "cité de l'environnement" qui réunira, outre le Centre international proprement dit, un Centre de formation de techniciens de l'assainissement, des ateliers de maintenance, des parcs de réparation de l'ONAS, un musée de l'environnement, des stations pilotes de traitement des eaux usées, un parc d'exposition, des unités spécialisées dans les industries non polluantes.

...

Ce simple survol montre que les autorités tunisiennes, au fur et à mesure que la connaissance de l'environnement et des moyens propres à le protéger et l'améliorer s'est étendue et diversifiée, ont eu le souci d'adapter leurs institutions aux nouvelles réalités. Il a en a été de même pour la législation et la réglementation (code des eaux, des forêts, de l'urbanisme, réglementation sur les rejets dans le milieu récepteur, lois sur les établissements dangereux, sur la protection des terres agricoles, sur les carrières, etc.). Plusieurs des thèmes traités dans ce dossier offrent du reste l'occasion de préciser certains de ces aspects. D'une manière générale, on peut, comme le remarquait le Plan Bleu en 1994 (*"Profil de la Tunisie"*), relever une évolution vers la complexité de la structure administrative concernant l'environnement due au souci de répondre à chaque fois à de nouvelles urgences, mais aussi une dispersion des textes législatifs et réglementaires afférents, avec des lacunes, des contradictions et des chevauchements. Du reste, en 1997, dans son *"Etat de l'environnement 1996"*, le MEAT lui-même observe en préambule: *"Il reste encore beaucoup à faire pour compléter et améliorer le cadre juridique de la protection de l'environnement, à la fois dans le sens d'une couverture de tous les aspects qui restent encore non couverts et dans le sens d'une réorganisation et d'un réaménagement des instruments et des mécanismes de protection existants et qui ne sont plus adaptés aux nouvelles règles et aux nouveaux concepts issus de l'évolution accomplie au niveau des principes d'action, des techniques d'intervention et des systèmes de protection des ressources naturelles et de l'environnement pour répondre aux impératifs de mise en oeuvre d'un modèle de développement durable et d'un environnement de qualité"*. Les efforts actuels du MEAT sont donc axés sur un renforcement de la cohérence et de l'intégration du cadre institutionnel et juridique. ■

LE LITTORAL: DE LA DÉGRADATION À LA RÉHABILITATION

Les côtes de la Tunisie, longues de 1300 km, sont parmi les richesses naturelles qui, depuis l'aube des temps historiques, en raison de leur situation géographique vis-à-vis de l'Europe et de l'Afrique (Tunis se trouve approximativement au centre d'un triangle isocèle dont les sommets sont Alger, Rome et Tripoli), de leurs beautés naturelles et de leur accès à des plaines fertiles ont fait du pays la "porte du Maghreb", ouverte aux civilisations successives qui ont dominé le monde méditerranéen. Ces richesses, renforcées par l'existence d'espaces insulaires que la Tunisie est le seul pays de la rive Sud de la Méditerranée à posséder (îles Kerkenna et Djerba), sont aujourd'hui à l'origine de la vocation touristique du pays, source de devises (représentant près du quart des exportations de biens et de services) mais en même temps menaces pour l'équilibre de leurs écosystèmes en raison des pressions de l'urbanisation, de la croissance démographique et de l'afflux saisonnier de visiteurs, même si la situation est loin de revêtir l'aspect dramatique d'autres segments du pourtour du Bassin.

La côte nord se caractérise par un tracé brisé constitué d'une succession de caps et de golfes, baies ou criques. Le contact avec la mer s'y fait souvent par des falaises hautes et escarpées. Elle possède un réseau hydrographique relativement dense dont les apports sédimentaires favorisent les plages, et elle offre une belle végétation.

Sur la côte orientale, au contraire, la topographie est faible, avec des falaises rares, une prédominance des terres basses et une grande extension des plages, sebkhas et lagunes. Au sud de Chebba s'ajoutent les marais maritimes favorisés par l'importance de la marée qui fait l'originalité du golfe de Gabès.

Un écosystème littoral menacé

Les formes d'érosion sont reconnaissables dans les différentes parties des côtes tunisiennes où le recul est souvent net, voire accéléré, et le fait

qu'elles gagnent les plages, qui constituent une accumulation de matériel sédimentaire, indique un renversement du bilan. Des études menées récemment ont en effet révélé que les côtes passent par une pénurie sédimentaire et qu'en outre le niveau marin est en train de monter (comme l'attestent la comparaison avec les vestiges archéologiques). A cette remontée, que le réchauffement prévu dû à l'effet de serre devrait accroître, s'ajoutent les effets d'une subsidence active (affaissement du sol). Des formes d'adaptation à cette nouvelle situation peuvent exister, les plages migrant vers l'intérieur au fur et à mesure que le niveau monte, mais des obstacles anthropiques (constructions, routes, ports, marinas) s'opposent à cette adaptation dans les segments du littoral livrés au tourisme intensif et à l'urbanisation.

De plus, les plages tunisiennes, avec leurs dunes, ont depuis des siècles servi de carrières de sable pour les besoins de la construction, et le phénomène s'est évidemment amplifié avec l'essor du tourisme et la construction d'infrastructures. C'est ainsi que 15.000 m³ de sable ont été pris sur la seule plage de Bizerte pour la construction du pont mobile. Si cette pratique est aujourd'hui prohibée par la loi, les infractions subsistent. Enfin, les activités touristiques, en plein essor (de 4.000 lits et 50.000 visiteurs en 1992, on en est à près de 200.000 lits et 5 millions de visiteurs aujourd'hui), sont essentiellement concentrées sur le littoral oriental, dans les zones de Nabeul-Hammamet, Sousse-Monastir et Djerba-Zarzis, et leurs pressions, associées à l'urbanisation, à la surfréquentation (piétinement des dunes qui en efface le couvert végétal) et aux rejets de toute nature en période de pointe estivale, s'y exacerbent. Deux autres facteurs ont appauvri le budget sédimentaire des plages: la construction de barrages (pièges à sédiments) et la pollution qui entraîne une disparition de la faune et de la flore contribuant par leurs débris à la composition du

matériel des plages, notamment la disparition des herbiers à posidonies qui freinaient en outre le pouvoir érosif de la houle (cet effet négatif est

dans le golfe de Gabès que le problème se pose avec une forte acuité en raison des activités liées à la transformation des phosphates qui ont



manifeste dans le golfe de Gabès). Quant aux aménagements portuaires en Tunisie, ils se sont presque toujours accompagnés d'importants déséquilibres sédimentaires et morphologiques: c'est le cas du port commercial de Bizerte, des ports de pêche de Ghar el Mehl, Soukrine, Dimass et Zarsis, du port de plaisance de Sidi Bou Saïd. Enfin, les moyens utilisés pour lutter contre l'érosion marine (murs de soutènement, enrochements, épis, brise-lames) ont souvent eu l'effet inverse à celui recherché.

Bien que, contrairement à une opinion courante, ces formes de dégradation n'aient pas été absentes des grandes civilisations du passé (c'est ainsi que le lac de Tunis a commencé à être affecté il y a quelque 3.000 ans...), c'est au cours de ce siècle, d'abord avec les aménagements de la colonisation française (lac de Bizerte), puis dans la période ayant suivi l'indépendance avec un développement peu maîtrisé, que les problèmes se sont aggravés. Sur le littoral des principales villes, notamment au contact des grandes concentrations industrielles, l'état des eaux marines s'est ainsi très détérioré: sur les 10.000 établissements classés qui constituent le tissu industriel du pays, 1.200 sont considérés comme polluants et se localisent principalement à Bizerte, Tunis, Sousse, Sfax et Gabès. Mais ce n'est que

entraîné une véritable "désertification du milieu marin", en particulier à hauteur du complexe de Ghannouche, avec une régression étendue des herbiers à posidonies, et en raison aussi des activités de pêche: il y a eu surexploitation du potentiel halieutique avec développement de la flottille et des équipements s'accompagnant d'une baisse de la production, recours à des techniques mal adaptées, interdites ou néfastes (comme le chalutage qui racle les fonds marins en eaux peu profondes et détruit les herbiers), et ciblage d'espèces à haute valeur commerciale qui finissent par se raréfier (comme la crevette royale, la daurade).

"La main bleue"

La prise de conscience de la gravité de la situation s'est amorcée vraiment au début de la dernière décennie. Les premiers grands projets d'assainissement, comportant la mise en place de réseaux d'égouts et de stations d'épuration, ont été confiés à l'ONAS, avec des résultats très sensibles. La population raccordée s'est accrue en moyenne à un rythme annuel supérieur à l'accroissement de la population urbaine totale, le nombre des stations d'épuration a presque doublé entre 1986 et 1996; 50 sont actuellement en service, dont 35 pour le seul littoral puisqu'on a d'abord privilégié les

segments accueillant près de la moitié de la population tunisienne, les grandes zones industrielles et les zones de baignade qu'il importait de protéger, avec une récupération des eaux traitées (celles des hôtels servant par exemple dans certains cas à arroser les terrains de golf). Des efforts ont également été consentis dans le domaine du contrôle des décharges et du traitement des déchets solides. Le ministère de l'Environnement a entrepris, dans le cadre de la coopération internationale, l'élaboration d'un Plan d'action pour l'aménagement et la gestion du littoral ("La main bleue") pour évaluer la tendance de l'occupation de l'espace, faire le point sur l'état des dégradations, en analyser les causes et l'impact pour l'environnement, émettre des propositions de mesures préventives et curatives, et favoriser la concertation entre les acteurs concernés (notamment ceux opérant dans l'industrie, le tourisme et les infrastructures). Une deuxième phase a concerné l'élaboration d'une "Charte du littoral" fixant les grands principes et les grandes règles d'aménagement et de gestion de l'espace littoral de façon à assurer les conditions d'un développement durable favorisant le renouvellement des ressources. Quant aux actions effectives de dépollution, elles ont vraiment démarré en 1991 avec d'importants



montants mobilisés pour réduire la pollution du milieu marin et de l'atmosphère dans le golfe de Gabès, tandis qu'à Sfax l'une des usines les plus polluantes, la NPK, a été fermée. De nouveaux projets importants portent sur l'assainissement du lac sud de Tunis, le projet de Taparura qui vise à réconcilier la ville de Sfax avec son environnement côtier. ■

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

Le paysage industriel de Tunisie reste spécifique de quelques régions, malgré la multiplication des entreprises et l'essor économique constant enregistré depuis plus de dix ans dans le cadre d'une politique de libéralisation, privatisation et promotion des exportations. L'agglomération du Grand Tunis, avec ses zones de la Chargui, Ben

Arous, Mégrine et Bir El Kassâa, concentre environ 25% de l'activité. A ce gros pôle de la capitale s'ajoutent ceux des autres agglomérations importantes: Bizerte (pétrochimie), Menzel Bourguiba (aciéries), Gabès (complexe chimique), Sfax (petites et moyennes entreprises), Gafsa (phosphates) et Kasserine (pâte à papier et chimie).



Des secteurs polluants traditionnels

Au moins 12% des 10.000 entreprises industrielles ont été identifiées comme polluantes par leurs rejets d'eaux résiduaires, de déchets solides, et par leurs émissions atmosphériques. Elles appartiennent à quelques secteurs bien précis et traditionnels. L'industrie du phosphate et de ses dérivés, avec l'extraction et la transformation, se situe essentiellement en trois villes. A Gafsa, après l'élimination de la pollution atmosphérique par les poussières subsiste le problème des boues provenant des laveries d'enrichissement du phosphate qui sont rejetées dans le milieu naturel. A Gabès et Sfax, la transformation du phosphate enrichi dans les complexes chimiques est la source de deux formes de pollution: atmosphérique des villes par les émissions de gaz toxiques, d'oxyde de soufre, d'ammoniac, de gaz fluoré et d'oxydes d'azote; pollution marine du golfe de Gabès et de la région de Sfax par les rejets de grosses quantités de phosphogypse et de déchets solides issus de l'action des acides sur le phosphate.

L'industrie du ciment (six unités dans le pays) reste une source de poussières atmosphériques et d'eaux usées contaminées. Le complexe de Kasserine produit chaque jour 80 TM de pâte à papier ainsi que du chlore, de l'acide chlorhydrique et de la soude caustique, avec rejet de quantités non négligeables de mercure (utilisé comme cathode des unités d'électrolyse). 15.000 m³ d'eaux polluées sont rejetées chaque jour par le complexe dont 8.000 sont traitées dans d'anciennes unités d'épuration. Enfin, la seule raffinerie du pays est située à Bizerte et traite 1,7 millions de tonnes de pétrole brut par an en engendrant trois types de pollution: atmosphérique (oxydes d'azote et de soufre); pollution thermique du milieu marin par les eaux usées contenant des hydrocarbures et autres polluants chimiques rejetées à 30-35°, rejet de boues de décantation à forte teneur en plomb.

Les actions menées

Elles ont concerné jusqu'à ce jour tous les grands complexes que l'on vient de recenser en permettant d'établir des diagnostics précis et de

réduire la pollution atmosphérique et par les eaux usées. Ainsi, à l'usine ICM de Gabès, les émissions d'oxyde de soufre ont été réduites de 65%, et celles d'ammoniac de 80%, mais l'élimination du phosphogypse appelle toujours une solution définitive en raison des gros moyens financiers requis. Sur les 600 unités industrielles de la zone de Ben Arous (textiles, savon, batteries, peintures, etc.), 170 se sont avérées polluantes: 72 ont déjà mis en place des unités de prétraitement et les cent restantes devront aménager des stations individuelles ou installer des systèmes de réduction de la pollution. Pour les 30 unités les plus polluantes, une station de traitement groupée pouvant traiter notamment les rejets contenant les métaux lourds a commencé à être aménagée. Des actions similaires ont été menées à Sfax et à Gafsa, mais pour toutes ces industries qui étaient déjà en place depuis plusieurs années (par exemple, le complexe ICM de Gabès remonte à 1972), l'obstacle principal auquel se heurte le gouvernement est d'ordre financier puisque les équipements et les aménagements nécessaires pour rénover et adapter aux nouveaux règle-

...

ments d'anciennes installations sont souvent d'un prix énorme au regard de la rentabilité des entreprises. Aussi le ministère de l'Environnement a-t-il intégré dans la législation de nouvelles dispositions favorisant la prévention, le contrôle et l'assistance technique.

Les nouveaux dispositifs juridiques et financiers

La prévention comprend désormais l'obligation de réaliser une étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour tout nouveau projet. En 1996, l'ANPE a reçu 1165 dossiers d'EIE (768 en 1995), dont 63% ont donné lieu à un avis favorable. Pour le contrôle des installations existantes ou en projet, le ministère a réalisé plusieurs études visant à établir un diagnostic exact de l'état de la pollution et à proposer des solutions pratiques. En 1993, un instrument financier a été créé, le Fonds de dépollution ou FODEP, qui a pour but de renforcer le volet curatif de la stratégie du ministère, d'encourager la dépollution industrielle et d'aider à la création d'unités de collecte et de recyclage des déchets. Le concours du FODEP est accordé sous forme d'une subvention plafonnée à 20% du coût d'investissement initialement agréé. Il sert notamment à financer les installations visant à réduire ou éliminer la pollution. Pour les établissements existants ou en projet, l'ANPE reçoit également des dossiers concernant des études de prétraitement répartis sur différents secteurs d'activités: elle en a traité 1100 en 1996, contre 638 l'année précédente, et cette forte progression montre que la politique menée dans ce domaine auprès des industries existantes (contrôle et incitations diverses) commence à porter ses fruits. Enfin, l'ANPE effectue des campagnes de contrôle systématiques et régulières des entreprises industrielles, ou des interventions imprévisibles en cas d'accident ou de plaintes: en 1996, 6117 opérations de contrôle ont donné lieu à l'établissement de 604 procès-verbaux. Enfin, un projet de gestion des rejets d'eaux résiduaires industrielles, amorcé en 1996 et conduit par l'ONAS avec une assistance technique allemande, comporte la révision des normes de rejets hydriques, la réalisation d'un cadastre sur l'ensemble des unités industrielles, la formation, l'information et la sensibilisation des entreprises, l'assistance aux industriels. ■

LE PROBLÈME DE L'EAU: UNE CONTRIBUTION DU PLAN BLEU

Le bilan global des ressources en eau de la Tunisie subit des actualisations périodiques tous les cinq ans, par les services du ministère de l'Agriculture. La dernière actualisation (1995) fait apparaître une stabilisation des ressources en eau de surface et une certaine progression de celles des eaux souterraines. Par rapport au dernier bilan de 1990, les ressources des nappes profondes accusent une augmentation de 3,4%, et celles des nappes phréatiques de 7,4%. Cette augmentation résulte de l'effort fourni dans la reconnaissance et la prospection à l'aide des sondages hydrauliques.

Le secteur des ressources en eau a toujours été orienté vers un effort de mobilisation des ressources beaucoup plus que vers l'optimisation de leur gestion. De ce fait, les tendances de la demande acquièrent une importance particulière dans ce secteur afin d'optimiser l'exploitation des ressources et plus spécialement de celles qui ont une certaine importance stratégique parce qu'elles sont non renouvelables (nappes du Sud) ou sujettes à une altération de la qualité chimique

naturelle difficilement réversible par la suite (nappes phréatiques du littoral). D'une manière générale, l'irrigation est le secteur d'activité économique qui consomme la majeure partie des ressources en eau exploitées, soit près de 75%, et qui est le moins exigeant sur le plan de la qualité.

Dans son fascicule consacré à "L'eau dans le bassin méditerranéen" (Fascicule 6, Jean Margat, préface de Michel Batisse, Editions Economica, Paris, France), le Centre du Plan Bleu de Sophia Antipolis souligne l'importance des transferts d'eau de bassin à bassin à l'intérieur de la partie méditerranéenne d'un même pays, comme l'un des moyens essentiels d'aménagement et de gestion de l'avenir, et il cite l'exemple de la Tunisie dans le passage que nous reproduisons ci-dessous.

Il convient de noter toutefois un léger infléchissement de cette stratégie, décidé récemment, le secteur de l'alimentation en eau potable étant appelé à terme, afin de répondre aux besoins urbains (dans le sud tunisien notamment), à adopter le dessalement comme solution coûteuse mais unique.

Les transferts d'eau en Tunisie

Le Plan directeur de l'utilisation des eaux du Nord de la Tunisie a pour objectif la mobilisation des ressources en eaux de surface afin de satisfaire au mieux les besoins en eau à usages multiples jusqu'à l'horizon 2000.

L'emprise géographique du Plan s'étend sur tout le nord de la Tunisie (bassins versants des oueds Medjerda et Zouara, du lac Ichkeul et de l'extrême nord) et atteint au sud la région de Sfax. La priorité des utilisations a été accordée à l'eau potable des grandes agglomérations du nord et de la zone côtière, mais, par l'importance des besoins à satisfaire, il s'agit surtout d'un projet à vocation hydro-agricole (plus de 150.000 ha de périmètres irriguables).

Ressources: Les ressources en eau de surface de la Tunisie sont estimées à 2,7 milliards de m³/an, dont 2,1 au Nord, soit 77% du total. Le Plan directeur des eaux du Nord concerne un potentiel de 1,9 milliards de m³/an. Ces ressources sont mobilisées par 10 barrages retenant un volume de 1,1 milliard de m³. Les barrages programmés à court et à long terme porteront au total sur près de 1,7 milliard de m³, soit 87% du total des ressources de la région techniquement mobilisables par des barrages.

Gestion: Pour assurer une gestion souple de cet ensemble d'ouvrages, le Plan directeur s'appuie sur deux principes majeurs:

- la possibilité d'interconnexion entre les barrages d'un même bassin versant;
- le transfert d'un bassin versant à un autre.

Cette conception permet d'optimiser les volumes stockés et d'éviter le déversement des

eaux à la mer, et en même temps d'améliorer la qualité des eaux par un mélange entre les apports d'eau douce de la rive gauche de la Medjerda et de l'extrême Nord avec les apports de qualité médiocre des affluents de la rive droite.

Transferts d'eau: Outre son appartenance à une zone aride, la Tunisie doit faire face au problème de non concordance entre les secteurs de consommation de l'eau et les zones de mobilisation de cette eau. Ceci a nécessité la mise en place d'une stratégie à court et à long terme de transfert d'un bassin à l'autre ou d'une région à l'autre, afin de satisfaire les besoins vitaux de la population. Les principaux axes de transfert de l'eau, s'étendant sur plusieurs centaines de kilomètres, sont les suivants: conduite de Oued Ellil qui alimente le Grand Tunis; conduite de Kassed: également pour les besoins du Grand Tunis; Conduite de Joumine: destinée à adoucir les eaux de la Medjerda pour satisfaire les besoins en eau potable des secteurs de Tunis, Cap Bon, Sahel et Sfax; Canal Medjerda - Cap Bon: il permet de desservir Tunis et Cap Bon (eau potable), Mornag et Cap Bon (irrigation), Sahel et Sfax (eau potable); Conduite de Sejnane et Sidi-El Barrak: conduites projetées dont l'objectif est l'apport d'eau et l'amélioration de la qualité du système Medjerda-Cap Bon. Le total du volume transférable se monte ainsi à 880 millions de m³/an, soit la moitié des ressources en eau mobilisées en Tunisie du Nord. Cet exemple montre l'importance considérable que peut prendre le transfert de l'eau dans un proche avenir. ■

LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Les causes de la désertification et les actions entreprises pour lutter contre le phénomène

Le phénomène de désertification, très actif dans le centre et le sud du pays, agresse de façon marquée ou modérée environ 5,5 millions d'hectares. Dans les gouvernorats du sud, 25% des terres productives subissent une forte désertification et 40% d'entre elles une désertification moyenne. Les terres épargnées jusque ici sont désormais menacées.

La désertification a toujours été liée à la mauvaise gestion des terres de parcours. En effet, de vastes zones de parcours sont utilisées certaines années pour la production de graines puis laissées dénudées sans aucune protection durant les années sèches.

De plus, elles sont soumises à un surpâturage important qui cause souvent des dommages irrémédiables (gouvernorats de Médénine, Tataouine, Gafsa). Le déboisement, essentiellement pour l'obtention de bois de feu, engendre également des dégâts.

Consciente de la gravité du phénomène, la Tunisie a déployé depuis plus de 10 ans de gros efforts en matière de lutte contre la désertification par la mise en place de programmes de conservation des sols ("Main jaune") dans lesquels ont été impliqués des ONG.

Cette lutte a mobilisé d'énormes moyens financiers et techniques et a touché l'ensemble du territoire tunisien. Pour permettre au sol de retrouver sa couverture végétale, des efforts ont

été consentis pour aménager certaines forêts et reboiser les terres dénudées. Ces actions permettront d'améliorer les taux de couverture forestière.

En Tunisie, des actions d'aménagement des parcours ont été entreprises pour atteindre les objectifs suivants: - la protection des terres de parcours; l'implantation d'espèces ligneuses pour parvenir à des pâturages pérennes susceptibles de réduire les risques d'érosion et de désertification; l'augmentation des revenus des populations locales et l'amélioration de leur niveau de vie.

Le plan décennal portant sur le secteur de la forêt envisage: d'accroître le développement forestier pour freiner la perte de couverture végétale et améliorer la productivité; de créer des pépinières; d'améliorer la gestion des zones de régénération naturelle; de mécaniser le reboisement des forêts.

Ces actions vont permettre de doubler les efforts de reboisement des terrains dénudés et d'améliorer la couverture pastorale pour une alimentation durable du cheptel et la protection des espèces pastorales. Un pâturage raisonné permettra une conservation durable des ressources en sols.

De même, l'amélioration du code forestier permettra de rendre plus facile la protection des zones

forestières. Une fois l'inventaire forestier terminé, le développement des forêts sera bien ciblé.

Les projets de réhabilitation des oasis et de sauvegarde des périmètres irrigués ont permis de lutter contre la salinisation secondaire. Pour les oasis traditionnelles, la réhabilitation a porté essentiellement sur 10.000 ha et cela dans le cadre du Plan directeur des eaux du Sud. Les actions de réhabilitation ont permis de rénover certaines oasis traditionnelles et de créer de nouveaux périmètres irrigués, dont ceux de Régim Maatoung (en plein Sahara).

Des travaux d'étude et de mise au point de procédés de contrôle de la salinité ont été effectués, permettant, au moyen de simulations et de modèles, d'orienter les gestionnaires des périmètres irrigués vers des actions préventives plus appropriées afin de lutter contre la salinisation. Les observatoires de suivi de la désertification, implantés dans certaines régions (Mensel Habib, El Ouara, Bir Amir) ont aussi pour objectif de quantifier la désertification et de trouver les solutions adéquates aux problèmes de dégradation en milieu aride. ■

(Extrait de "Protection des ressources en sols", monographie publiée par le ministère tunisien de l'Environnement).



L'HABITAT "SAUVAGE" EN TUNISIE

A la fin des années 50, le taux d'urbanisation de la Tunisie était de 32%. Depuis la population urbaine a augmenté rapidement, sous l'effet notamment de l'exode rural.

En 1994, le taux d'urbanisation était de 62%, il devrait être compris entre 67 et 70% en 2001, avoisiner 75% en 2010.

Selon le Plan Bleu, le taux de littoralisation du pays est de 70%. Bien que la Tunisie ait remporté un incontestable succès dans sa politique de maîtrise de la croissance de sa population et que le développement de ses grandes villes garde une dimension humaine, très loin des explosions démographiques qui caractérisent

des mégalo-poles de la Méditerranée comme Istanbul ou Le Caire, la prolifération des quartiers sous-intégrés due à l'exode rural, les difficultés de gestion des ordures ménagères et d'extension des réseaux publics d'assainissement, sont autant de facteurs de dégradation de la qualité de la vie.

Les politiques de gestion de l'espace urbain ont commencé à s'articuler grâce au nouveau Code de l'aménagement du territoire adopté en 1994.

La dégradation du milieu urbain est aussi perceptible à travers la prolifération de l'habitat "non réglementé" ou "spontané", qui est un phénomène propre à bien d'autres pays méditerranéens comme la Grèce, la Turquie, l'Égypte, le Maroc, etc.

A Tunis, il est admis qu'un logement sur trois est construit illégalement, avec de très grosses concentrations, tel le quartier d'Ettadhanen dans l'ouest de la capitale. A Sfax, l'habitat sauvage s'étend sur 36% de la surface urbanisée. Cependant, la tendance



actuelle de ce type d'habitat semble être à la baisse, avec un net ralentissement de sa croissance à 7,5% en 83-92 et 6,6% en 90-92.

Parmi les impacts négatifs sur l'environnement urbain, on peut citer:

- réduction des possibilités d'accès pour les services municipaux;
- faible densité de l'habitat anarchique qui entraîne un gaspillage de l'espace disponible et un accroissement du coût des infrastructures;
- insuffisance de l'alimentation en eau, du ramassage des ordures et de l'assainissement.

Les ménages non raccordés au réseau mais disposant d'une fosse septique convenable sont une minorité.

Les autres utilisent des puits perdus ou jettent les eaux usées dans les rues.

L'habitat sauvage constitue ainsi un élément majeur du problème de pollution par les eaux usées non traitées.

Il rétrécit artificiellement la zone

de ruissellement des eaux de pluie, augmentant le risque d'inondation en cas d'épisodes de pluies violentes. Enfin, il abîme le paysage traditionnel des villes tunisiennes du fait de la médiocre qualité esthétique et architecturale des constructions, empiète sur les espaces verts et les zones agricoles. De gros efforts ont été déployés de-

puis plusieurs années par les pouvoirs publics en matière de construction de logements neufs, de réhabilitation et rénovation urbaines - soit 4,2% du PIB.

Des encouragements ont été accordés aux promoteurs immobiliers pour réaliser des logements sociaux adaptés aux moyens des ménages à faible revenu.

Cette politique s'est traduite par une amélioration spectaculaire des indices en matière d'assainissement, de création d'espaces verts et embellissement des villes (opérations "boulevards de l'environnement" à la périphérie des villes).

Mais il s'agit encore de combler un déficit de qualité de vie accumulé sur plusieurs décennies et qui devra être poursuivi en y consacrant d'énormes moyens. ■

UN SITE EXCEPTIONNEL MENACÉ: LE PARC NATIONAL D'ICHKEUL

Dernière grande zone humide d'Afrique du Nord, le Parc national d'Ichkeul constitue un asile indispensable pour un grand nombre d'oiseaux d'eau migrateurs d'Europe et d'Afrique du Nord (100.000 à 200.000 y hivernent en moyenne, dont les canards siffleurs, les canards milouins, les foulques macroules, etc.). Les conditions hydrologiques et écologiques particulières auxquelles il est soumis en font un site dont la richesse en faune et en flore est à l'heure actuelle mondialement reconnue: il a été inscrit sur la liste des réserves de la biosphère en 1977, du Patrimoine mondial en 1979 et de la Convention Ramsar en 1980.

Ecosystème fragile par excellence, l'Ichkeul, situé dans la plaine de Mateur, à 75 km au nord de Tunis, fait partie du gouvernorat de Bizerte et couvre une superficie de 12.600 ha dont les 2/3 correspondent au lac Ichkeul, et le reste au djebel (massif

herbiers aquatiques immergés (potamots, ruppas). En fait, le site se trouve au coeur d'une région en plein essor (agriculture intensive des plaines attenantes, développement industriel du lac de Bizerte auquel il est relié, essor touristique). Les prélèvements d'eau pour l'irrigation en amont du parc bouleversent les caractéristiques écologiques des habitats limniques des eaux en provoquant des entrées d'eau salée qui altéreront profondément ce biotope très rare. En effet, la mise en eau de trois barrages, associée à la faible pluviosité en année sèche, provoque une forte baisse des niveaux et une augmentation de la salinité: les herbiers aquatiques, principal support alimentaire des oiseaux d'eau, s'effondrent, et les oiseaux désertent. Or, trois autres barrages sont prévus. Leur construction a été différée. Pour essayer de compenser les effets de ces prélèvements d'eau sur l'Ichkeul, une

menace pesant sur l'Ichkeul s'est manifestée à la même époque. Un séminaire international organisé à Tunis en février 1990, avec l'appui du PNUD, de la Banque mondiale, de l'UNESCO et de la Commission européenne, a débouché sur une étude, menée par l'ANPE avec le concours de l'Allemagne, développant une approche structurale et prévisionnelle, pour définir des actions appropriées de gestion et d'aménagement du parc et de son environnement. L'étude a eu pour principaux résultats l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrant le parc national dans le "Programme de développement économique et social" que le gouvernorat de Bizerte doit adopter d'ici 2015. L'étude constate que, faute de cette intégration, aucune action de sauvegarde et à fortiori de restauration du milieu naturel ne sera possible, et que les conditions dans lesquelles doit s'opérer la gestion du lac ne seront pas tout à fait satisfaisantes avant l'an 2000 - quand se produiront les transferts d'eau partiels vers le lac attendus d'un barrage et que la gestion de l'écluse deviendra vraiment opérationnelle.

Un comité de suivi et une unité d'observation ont été mis en place. Un centre d'accueil des visiteurs a été également aménagé, avec un écomusée se trouvant à la pointe du djebel.

Cependant, les menaces pesant sur les possibilités d'hivernage des oiseaux migrateurs se faisant plus précises, le Comité du Patrimoine mondial a envisagé son retrait de sa liste. Finalement, en 1996, une pluviométrie abondante a permis au Comité de réviser sa position et d'inscrire le site sur la liste du Patrimoine en péril. La stricte réalisation de la tranche prioritaire du projet sera déterminante pour l'avenir et la survie d'Ichkeul. ■



calcaire) et au marais du même nom. Le lac est une lagune secondaire, alimentée en eau douce par un bassin versant de 2080 km², en relation avec la lagune salée de Bizerte et d'une profondeur moyenne de 1 mètre. Il abrite d'importants her-

bières aquatiques immergés (potamots, ruppas). En fait, le site se trouve au coeur d'une région en plein essor (agriculture intensive des plaines attenantes, développement industriel du lac de Bizerte auquel il est relié, essor touristique). Les prélèvements d'eau pour l'irrigation en amont du parc bouleversent les caractéristiques écologiques des habitats limniques des eaux en provoquant des entrées d'eau salée qui altéreront profondément ce biotope très rare. En effet, la mise en eau de trois barrages, associée à la faible pluviosité en année sèche, provoque une forte baisse des niveaux et une augmentation de la salinité: les herbiers aquatiques, principal support alimentaire des oiseaux d'eau, s'effondrent, et les oiseaux désertent. Or, trois autres barrages sont prévus. Leur construction a été différée. Pour essayer de compenser les effets de ces prélèvements d'eau sur l'Ichkeul, une

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La Tunisie intègre la dimension transnationale des problèmes environnementaux à plusieurs échelles. Au niveau strictement régional qui est le sien (Maghreb), elle participe activement à l'élaboration d'une stratégie environnementale au sein de l'Union du Maghreb arabe.



Le CAR/ASP de Tunis : une composante majeure du PAM

Au niveau régional élargi de la Méditerranée, et dans le cadre du PAM, elle accueille le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées, ou CAR/ASP, sis à Tunis. Ce Centre est une des composantes majeures du PAM. En 1977, une consultation d'experts sur les parcs marins et les zones humides, tenue à Tunis, avait formulé des principes pour la création et la gestion d'aires protégées en Méditerranée, et pour la mise en place d'un réseau intégré de ces aires. Le Protocole ASP de 1982 s'inspirait en grande partie de ces principes. Bien qu'il n'ait pas envisagé la création d'un centre spécialisé, les gouvernements méditerranéens réunis à Athènes en 1980 ont approuvé l'offre

de la Tunisie d'héberger un centre de ce type. Le Centre a été créé en 1985 pour assurer la mise en oeuvre du Protocole ASP (entré en vigueur en mars 1986), notamment par l'élaboration de lignes directrices sur la sélection, l'implantation et la gestion des aires protégées, l'assistance aux pays pour la promotion de ces aires, l'établissement et la tenue à jour d'un répertoire des aires protégées marines et côtières en Méditerranée. Il devait veiller aussi à réaliser l'un des objectifs de la Déclaration de Gênes de 1985 (création de 50 nouvelles aires), recenser les législations des pays méditerranéens régissant les aires, organiser des programmes de formation. Mais les aires protégées ne suffisent pas à sauvegarder certaines espèces particulièrement menacées, le Centre de Tunis a été chargé de coordonner les activités liées aux plans d'action successivement adoptés par les pays méditerranéens pour la conservation du phoque moine (1987), des tortues marines (1989) et des cétacés (1991). Toutes ces activités ont été menées avec l'appui scientifique et technique de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN). Mais le champ d'activité du CAR/ASP s'est encore élargi avec l'adoption en 1995 d'un nouveau Protocole ASP à l'élaboration duquel il a activement participé, qui doit remplacer celui de 1982 et s'intitule désormais "Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée". Ce nouvel instrument, complété en novembre 1996 par deux annexes, énonce la définition et la liste des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et intègre, conformément aux décisions de Rio et à l'esprit du PAM II, la dimension biodiversité avec toutes ses implications.

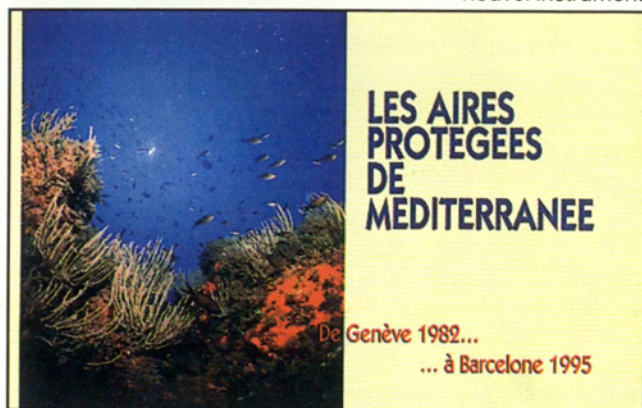
Le PAC de Sfax

Toujours dans le cadre du PAM, la Tunisie a proposé la zone côtière de Sfax pour faire l'objet d'un Programme d'aménagement côtier (PAC) auquel participent tous les Centres d'activités du PAM en intervenant aux diverses phases du projet (plan de gestion intégrée par le Centre de Split, scénario environnement-développement par le Plan Bleu, étude de télédétection par le Centre de Palerme, etc.) en collaboration avec des experts nationaux et locaux.

Un rôle actif dans l'après-Rio

La Tunisie a activement pris part à l'élaboration d'un Agenda 21 pour la Méditerranée et elle a accueilli en novembre 1994 la conférence des ministres de l'environnement des pays méditerranéens qui a adopté le programme Action MED 21. Cette conférence, s'inscrivant dans le sillage de la CNUED de Rio, devait déboucher un an plus tard - en 1995 - sur la révision du PAM et du système de Barcelone et en 1996 sur la création de la Commission méditerranéenne du développement. Au demeurant, la Tunisie elle-même a été l'un des tout premiers pays à créer sa propre Commission nationale du développement durable (CNDD). En assumant la présidence du Bureau des parties contractantes à la Convention de Barcelone pour l'exercice biennal 1998-1999, la Tunisie peut donc mettre à profit l'expérience qu'elle a acquise au plan national et aussi au plan régional en aidant, à des étapes décisives, le PAM à intégrer les nouveaux concepts adoptés à Rio.

Dans le cadre des relations bilatérales, plusieurs pays apportent leur assistance à la Tunisie: l'Allemagne (pour les programmes d'assainissement de l'ONAS, la dépollution industrielle, la sauvegarde d'Ichkeul), le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas et la Suède (pour la lutte contre l'érosion et l'aménagement de stations d'épuration, la promotion de la recherche, etc.). Ces deux derniers pays ont accepté le recyclage du service de la dette tunisienne dans ces projets environnementaux. ■



La plus récente publication du CAR/ASP (novembre 1997) expose l'histoire et la problématique des aires protégées en Méditerranée.

LA CONTRIBUTION DES ONG

Le mouvement associatif tunisien, parrainé en bonne part par les pouvoirs publics, comprend actuellement une cinquantaine d'ONG à vocation environnementale qui sont réellement actives à l'échelon national ou local. Il a émergé dans les années 70 avec la création de l'Association tunisienne pour la protection de la nature et de l'environnement. Actuellement, deux ONG tunisiennes sont inscrites sur la liste des partenaires du PAM: l'APNEK et le Centre d'études internationales pour le Maghreb (CETIMA), et une troisième, l'Association Tunisie Méditerranée pour le développement durable (ATUMED), a été retenue par le PAM comme candidate au statut de partenaire. L'APNEK et Greenpeace Tunisia ont adressé les deux contributions qui suivent au présent dossier.

APNEK

L'Association pour la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), a été fondée en 1984, et son champ d'action, d'abord circonscrit, comme son titre l'indique, à la ville de Kairouan et notamment à la promotion de ses espaces verts, s'est vite élargi au niveau national. Elle prend part, en 1993-95, à deux projets financés par le FEM/PNUD, à l'organisation d'un séminaire sur "le rôle des femmes dans la protection de l'environnement", et à l'élaboration du document des ONG tunisiennes pour le forum des ONG/conférence ministérielle MED 21 de Tunis (octobre 1994). En mars 1996, avec trois autres ONG, l'APNEK organise à Kairouan un atelier international, "Partenaires contre la désertification" qui aboutit à la création d'un Centre de liaison euro-méditerranéen pour la lutte contre la désertification (CLEM/LCD). Dans le cadre du partenariat avec le PAM, l'APNEK a été chargée de la traduction/publication/diffusion de la version arabe des deux derniers numéros de "Medondes".

Les ONG tunisiennes à l'oeuvre du développement durable,

*par Youssef Nouri,
chargé des relations de l'APNEK*

Il existe en Tunisie plus de cent organisations civiles d'environnement et de développement socio-économique. Six d'entre elles sont des organisations féminines. Les grands axes de leurs activités peuvent se résumer ainsi:

a. Actions de sensibilisation, par des conférences, excursions d'étude, production de documents, et des chantiers de travail de propreté, de boisement. Ces actions touchent les jeunes et les populations locales.

b. Le partenariat avec l'administration: L'ancienneté du mouvement associatif tunisien et le nouveau contexte politique très favorable à son épanouissement ont été à l'origine d'une nouvelle culture qui a permis aux ONG de réaliser plusieurs actions en partenariat avec les administrations nationales. Ainsi, les ONG ont pris part aux différentes étapes de la préparation des plans nationaux de développement (VIII et IX - 1992-96/97-2001), de l'Agenda national 21. Elles sont représentées au sein de la Commission nationale du développement durable (CNDD). Elles ont élaboré les guides des parcs nationaux, et ce dans le cadre

d'un partenariat avec le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.

Lors de la tenue du 1er Atelier entre le ministère et les ONG sur le "partenariat pour un développement durable", le 6 juin 1995 à Tunis, les deux parties sont convenues de la mise en place d'une charte dans laquelle le ministère s'est engagé à traiter avec les ONG en tant que partenaires nationaux, à les soutenir, à oeuvrer à promouvoir leur participation et à coopérer avec elles.

c. Réalisation de programmes: dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs donateurs (FEM, Coopération canadienne), les ONG tunisiennes ont réalisé plusieurs programmes relatifs aux différentes conventions internationales. L'enveloppe globale des réalisations menées sur le terrain tourne autour de 700.000 dollars E.U. ■





GREENPEACE TUNISIA

La Tunisie est le seul pays arabe et africain où Greenpeace a ouvert un bureau (décembre 1991). Greenpeace Tunisia, mène des campagnes très actives, notamment pour la protection du golfe de Gabès (contre la surpêche et la pollution industrielle), contre la pêche au thon rouge par des palangriers pirates, pour la protection des herbiers de posidonies, et, pendant l'été 1997, pour la recherche de "Taxifolia caulerpa" (qui s'est avérée heureusement négative). L'ONG publie un bulletin en arabe et en français, "Courrier de Greenpeace". Elle milite aussi pour la promotion du solaire, comme l'illustre l'article qu'elle nous a adressé.

Les énergies renouvelables: une chance à saisir sans attendre pour la Tunisie par Mustapha Kharrat

Les travaux des 2500 experts du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et des nombreuses équipes qui, dans l'ensemble du monde, se consacrent à cette question, montrent à quel point il est d'une extrême urgence de sonner l'alarme en matière de réchauffement de la Terre et d'émission de gaz à effet de serre. Sans rappeler ici toute la problématique du phénomène, disons qu'on peut déjà entrevoir, par les projections de plus en plus convergentes, toutes les conséquences, d'ailleurs inestimables, du réchauffement de la planète: fonte des glaciers entraînant l'augmentation du niveau de la mer et donc la disparition de certaines zones côtières proches de la mer, salinisation des nappes phréatiques côtières, multiplication des événements extrêmes, bouleversements des écosystèmes, etc. Il est donc de notre intérêt vital, pour ramener le brûlage de combustibles fossiles à des limites acceptables et de réduire ainsi les émissions de CO₂, d'avoir recours à de nouvelles ressources naturelles (soleil, vent, eau, mer) pour y puiser l'énergie qui nous est indispensable, en délaissant de plus en plus les combustibles fossiles, même si ces derniers ont contribué historiquement au développement à l'échelle mondiale.

C'est dans ce but bien précis que Greenpeace ainsi que de nombreuses ONG tunisiennes et internationales ont appelé les participants à la 3ème conférence des parties à la convention sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Kyoto en décembre 1997, d'une part

d'adopter des mesures draconiennes de réduction des émissions de CO₂ de 20% d'ici l'an 2005, et d'autre part d'investir dans les solutions écologiquement et économiquement acceptables comme les énergies renouvelables.

Ainsi, les énergies renouvelables comme l'énergie solaire ou éolienne peuvent constituer la base de l'énergie du futur, si l'on considère qu'elles peuvent satisfaire 60% des besoins mondiaux d'ici



2030 avec l'impulsion résolue et la participation des gouvernements. Par ailleurs, ces nouvelles technologies énergétiques ouvrent pour l'emploi des perspectives plus importantes que la production conventionnelle de combustibles (on s'attend ainsi à la création de 300.000 emplois d'ici 2010 dans l'Union européenne pour les énergies éolienne et solaire réunies, ce chiffre s'élevant à 800.000 pour les Etats-Unis). L'exemple de la Grèce et du Danemark qui ont opté pour le développement des centrales solaires et éoliennes témoigne de la volonté de ces pays dans ce domaine. Malheureusement, plusieurs pays situés

dans des régions bénéficiant d'un fort ensoleillement présentent des chiffres encore modestes concernant l'exploitation de ces sources. C'est le cas de la Tunisie où les énergies renouvelables ne représentent que 1% de la totalité de l'énergie produite, alors que la moyenne mondiale se situe autour de 14%.

Pour arriver à faire décoller l'exploitation de ces nouvelles sources, il est impératif de la subventionner tout en taxant les énergies polluantes, et surtout de développer la recherche et l'investissement dans ce secteur afin d'y obtenir une rentabilité optimale. Là aussi, la Tunisie est à la traîne, d'autant que le gouvernement est en train de préparer un nouveau texte législatif appelé "code des hydrocarbures" qui va favoriser l'exploration et l'exploitation des sources fossiles, en instaurant notamment toute une batterie de subventions et d'aides fiscales visant à attirer le maximum d'investissements dans ce secteur. Ces dernières années, la Tunisie a déjà investi 500 millions de dinars (soit pratiquement autant de dollars E.U.) dans les combustibles fossiles. Pourquoi ne pas en faire autant pour la promotion des énergies renouvelables, et notamment le solaire? Nous sommes en droit de poser cette question aujourd'hui, et ce d'autant que, selon la Banque mondiale, la Tunisie consacre annuellement 580 millions de dollars dans les dépenses de santé liées à la pollution atmosphérique, et 100 millions de dollars pour lutter contre la désertification.

Pour ce qui est des 7 millions de dollars alloués par le Fonds pour l'environnement mondial et la coopération belge à la promotion du solaire dans le chauffage des eaux sanitaires du secteur tertiaire (hôtels, hôpitaux, bains maures, etc.)

...

depuis 1994, le projet peine à démarrer, non par manque de bonne volonté de l'Agence pour la maîtrise de l'énergie (AME), chargée de sa coordination, mais parce que ce secteur n'est pas du tout sensibilisé à l'utilité du recours au solaire, tout comme le public tunisien d'ailleurs. C'est pourquoi Greenpeace Tunisia a entrepris, depuis décembre 1995, de favoriser un travail de sensibilisation du public tunisien et surtout des décideurs (pouvoirs publics, financiers, investisseurs, industriels, assurances, etc.) qui, pour la plupart, restent réfractaires à l'idée du solaire.

Lors de la journée d'étude sur les coûts des changements climatiques et les opportunités du solaire en Tunisie, que Greenpeace Tunisia et la Jeune Chambre économique ont organisée en décembre 1997, les intervenants et le public ont reconnu la nécessité d'investir les ressources nécessaires dans ce genre de solutions, plutôt que de continuer à financer les énergies problématiques. Nous demeurons convaincus que la Tunisie saura relever le défi, d'autant plus que sa balance énergétique est déjà déficitaire. ■

Sources - références:

Ce dossier a été établi en partie grâce aux données et renseignements tirés des documents publiés par le ministère tunisien de l'Environnement (MEAT): *Rapports nationaux L'état de l'environnement (1993-1996), Sauvegarde des côtes tunisiennes, Biodiversité et raréfaction biologique en Tunisie, Protection des ressources en eau, La sauvegarde du Parc National de l'Ichkeul*. Pour l'article introductif et le Profil du pays, on a puisé dans *Europa World Yearbook 1997, Quid 1997*, le numéro spécial de *La Presse Française* consacré à la Tunisie (No 1, automne 1997), les statistiques officielles tunisiennes.

Il est à noter que certaines données sont assez divergentes selon les sources. L'article sur l'eau est extrait du fascicule PB no 8 et certains éléments de l'article sur Ichkeul du fascicule PB no 3 (nouvelle édition 1997). Des éléments sur la pollution industrielle et la pêche dans le golfe de Gabès sont également tirés de la documentation de Greenpeace Tunisia. L'article sur l'Habitat spontané est inspiré du *Profil de la Tunisie* (publié par le CAR/PB en 1995 et auquel on a également emprunté quelques éléments de l'article sur la coopération internationale) et du Rapport national L'Etat de l'environnement 1996 du MEAT. Les illustrations proviennent de la documentation du MEAT et de l'Office national du tourisme tunisien (ONTT).



Le ministère tunisien de l'Environnement a publié toute une série de livres illustrés - dont la plupart en arabe et en français - destinés à sensibiliser les enfants de divers âges scolaires aux grands problèmes de l'environnement du pays, ainsi que des dossiers de fiches pédagogiques pour aider les enseignants dans cette tâche de sensibilisation. Ce programme, relayé et appuyé par des ONG et des mouvements de jeunesse, est exemplaire par la qualité des textes et des illustrations.